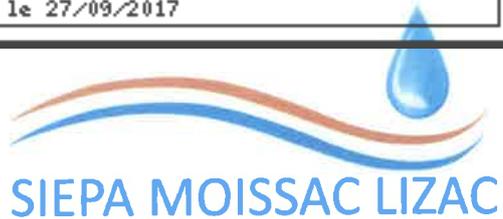


AR PREFECTURE

082-218201127-20170921-CM20170921_27-DE
Regu le 27/09/2017



ASSAINISSEMENT RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



EXERCICE 2016

SOMMAIRE

PARTIE 1 : COMMUNE DE LIZAC	4
Préambule	5
I. Synthèse de l'année 2016	7
I.1. Les chiffres clés	7
I.2. Les indicateurs de performance	8
I.3. Les faits marquants de l'année	9
II. Indicateurs techniques	9
II.1. Les usagers	9
II.1.1. Bilan usagers	9
II.1.2. Les indicateurs usagers	9
II.2. La collecte et le transport des effluents	9
II.2.1. Le réseau de collecte	9
II.2.2. L'exploitation du réseau	10
II.2.3. Les indicateurs liés au réseau de collecte	10
II.3. L'épuration des effluents	11
II.3.1. Caractéristiques de la station d'épuration	11
II.3.2. Charges entrantes	12
II.3.3. Rejets de la station d'épuration	12
II.3.4. Boues	13
III. Indicateurs financiers	14
III.1. Tarification et facturation	14
III.2. Réalisations budgétaires 2016	15
III.2.1. Section de fonctionnement	15
III.2.2. Section d'investissement	15
III.3. Perspective d'investissement à compter de 2016	16
PARTIE 2 : COMMUNE DE MOISSAC	17
Préambule	18
I. Synthèse de l'année 2016	20
I.1. Les chiffres clés	20
I.2. Les indicateurs de performance	21
I.3. Les faits marquants de l'année	22

II.1. Les usagers	23
II.1.1. Bilan usagers	23
II.1.2. Les indicateurs usagers	23
II.2. La collecte et le transport des effluents	24
II.2.1. Le réseau de collecte	24
II.2.2. L'exploitation du réseau	24
II.2.3. Pluviométrie	25
II.2.4. Les indicateurs liés au réseau de collecte	26
II.3. Suivi des rejets directs	27
II.4. L'épuration des effluents	30
II.4.1. Caractéristiques de la station d'épuration	30
II.4.2. Charges entrantes et rendements épuratoires	31
II.4.3. Rejets de la station d'épuration	35
II.4.4. Sous produits	37

III. Indicateurs financiers 40

III.1. Tarification et facturation	40
III.1.1. Collecte et traitement des eaux usées	40
III.1.2. Branchement et Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC)	41
III.2. Réalisations budgétaires 2016	41
III.2.1. Section de fonctionnement	41
III.2.2. Section d'investissement	43
III.3. Perspective d'investissement à compter de 2017	44
III.4. L'état de la dette	45

Annexes 46

Annexe 1 : Etat de la dette

Annexe 2 : Rapport de l'Agence de l'eau

PARTIE 1

RAPPORT SUR



LA COMMUNE DE LIZAC

Conformément à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Lizac a délimité les zones d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Ce découpage est effectué en fonction de nombreux critères dont celui de la dispersion de l'habitat et de sa situation géographique.

Ce zonage d'assainissement permet d'assurer une épuration adaptée au rejet et au contexte local. Il concilie donc développement urbain et préservation de l'environnement.

Visualisation du zonage d'assainissement approuvé le 17 octobre 2005 par le conseil municipal

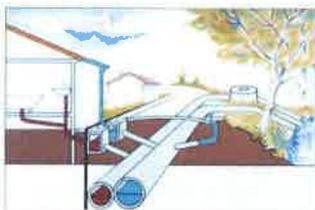


Zonage d'assainissement collectif

Assainissement collectif :

Dans les zones en assainissement collectif, les eaux usées sont collectées par un ensemble de canalisations puis acheminées vers une station d'épuration pour y être traitées avant d'être rejetées au milieu naturel.

Sur le territoire de Lizac, tout le réseau est de type séparatif.

Réseau séparatif :

Il est constitué de deux canalisations : l'une collecte les eaux pluviales et les rejette au milieu naturel, l'autre collecte les eaux usées et les achemine vers la station d'épuration

L'assainissement collectif est géré en régie par le service assainissement du SIEPA Moissac-Lizac et fait l'objet du présent rapport.

Assainissement non collectif :

Dans les zones en assainissement non collectif, chaque habitation doit être équipée d'une installation autonome dite aussi individuelle ou d'assainissement non collectif, pour traiter individuellement ses eaux usées domestiques.



I.1. Les chiffres clés

39 abonnés desservis au 31 décembre 2016.

1 Station d'épuration de 130 équivalents-habitants gérée en régie via un contrat de prestation de service

4 075 m³ d'eau assujettis à la redevance assainissement.

7 m³ de boues brutes issues de la station d'épuration.

1.377 km de réseau séparatif géré en régie

Prix de l'assainissement : **1.06** €/m³

1.2. Les indicateurs de performance

Thèmes	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2014	2015	2015	2016	
Caractéristiques techniques du service	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif		97	100	101	106	
	-	Nombre d'usagers assujettis à la redevance ou à la taxe		36	37	37	39	
	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		0	0	0	0	
	-	Linéaire de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire	Km	0	0	0	0	
	-	Linéaire de réseau de collecte des eaux usées de type séparatif	km	1.377	1.377	1.377	1.377	
	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Tonnes brutes	8	15	16	7	
Prix	D204.2	Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	€/TTC/m ³	1.05	1.05	1.06	1.06	
Indicateurs de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	75%	75%	75%	79%	
	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	-	75*	75	75	75	
	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU		Conforme	Conforme	Conforme	Information police de l'eau	
	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU		Conforme	Conforme	Conforme	Information police de l'eau	
	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU		Conforme	Conforme	Conforme	Information police de l'eau	
	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	
	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	/1000 abonnés	0	0	0	0	
	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	/100 km de réseau	0	0	0	0	
	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0	0	0	0	
	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		100%	100%	100%	100%	
	P258.1	Taux de réclamations	/1000 ab	0	0	0	0	
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	-	oui	Oui	oui	oui	
	Actions de solidarité et de coopération	P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m3	0	0	0	0

I.3. Les faits marquants de l'année**Général :**

Pas de fait marquant pour 2016.

Le réseau d'assainissement / les postes de relèvement :

Pas de fait marquant pour 2016.

La station d'épuration :

Pas de fait marquant pour 2016.

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES**II.1. Les usagers****II.1.1. Le bilan usagers****Nombre et catégories d'usagers**

Le nombre d'abonnés est de 39 au 31 décembre 2016, ce qui représente environ 106 habitants desservis.

Volumes assujettis

Le volume assujetti à la redevance assainissement est de 4075 m³. Il représente 16.9 % du volume d'eau consommé.

II.1.2. Les indicateurs usagers

Un dispositif d'enregistrement des réclamations écrites reçues est mis en œuvre au sein du SIEPA Moissac-Lizac. Aucune réclamation n'a été recueillie en 2016.

II.2. La collecte et le transport des effluents**II.2.1. Le réseau de collecte**

	2012	2013	2014	2015	2016
Longueur totale du réseau (m)	1 377	1 377	1 377	1377	1377
Réseau(m)					
Unitaire	0	0	0	0	0
Eaux usées	1 377	1 377	1 377	1377	1377
Postes de relèvement	2	2	2	2	2

II.2.2. L'exploitation du réseau

L'objectif est d'assurer dans des conditions satisfaisantes l'évacuation des eaux usées. Les missions principales assurées par le service assainissement du SIEPA sont les suivantes :

- Surveillance et télégestion des postes de relèvement
- Entretien des postes de relèvement

II.2.3. Les indicateurs liés au réseau de collecte**Taux de desserte du réseau**

	2016
Abonnés desservis	39
Nombre potentiel d'abonnés	49
Taux de desserte	79.5%

Remarque : Le nombre potentiel d'abonnés a été calculé en fonction de la capacité de la station d'épuration et du nombre moyen d'habitants par logement.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) modifie les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2016
Existence d'un plan des réseaux	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux, linéaire, ...)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'altimétrie des canalisations	10
Localisation et description des ouvrages annexes	10
Inventaire annuel pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0
Inventaire récapitulatif et localisant les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	0
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau et un document rendant compte de sa réalisation (date, état, moyen, réparation ou travaux effectués)	0
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation des canalisations (minimum 3 ans)	0
Total sur 120	75

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Est appelé point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions (préventive ou curative), quelle que soit sa nature et le type d'interventions requis (curage, lavage, mise en sécurité,...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions sur la partie privative des usagers dues à un défaut sur le réseau sur le réseau public sont à prendre en compte.

	2016
Nombre de points noirs	0
Linéaire de réseau (km)	1.377
Taux de points noirs par 100 km de réseau	0

Taux de débordement d'effluents dans les locaux d'usagers

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisations présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordement d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public, rapporté à 1000 habitants desservis.

Au cours de l'année 2016, aucune demande d'indemnisation n'a été enregistrée. Ce taux est donc de 0.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Aucun renouvellement de réseau n'a été réalisé de 2011 à 2016 puisque le réseau a été réalisé en 2010. Par conséquent, ce taux est de 0.0%.

II.3. L'épuration des effluents

La pollution des eaux usées qui arrivent à la station d'épuration est mesurée par plusieurs paramètres qui sont :

- Les Matières En Suspension (MES) représentant la part non soluble directement décantable.
- La Demande Biologique en Oxygène en 5 jours (DBO5) : représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir aux micro-organismes pour qu'ils puissent assimiler (manger) les matières en solution.
- La Demande Chimique en Oxygène (DCO) : représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour oxyder chimiquement (dégrader) les matières en solution biodégradables mais aussi non biodégradables.
- L'azote global ou total (NGL) représente toutes les formes de l'azote contenu dans les eaux usées (matières organiques, ammonium, nitrites et nitrates).
- Le phosphore total (Pt) représente toutes les formes de matières et de molécules renfermant du phosphore (matières organiques, polyphosphates,...)

II.3.1. Caractéristiques de la station d'épuration

La station d'épuration de Lizac a été mise en service en juin 2010. Sa capacité est de 130 équivalents-habitants (eh).

Le rejet s'effectue dans un canal d'infiltration qui alimente un massif d'infiltration souterrain (de 20x30 m).

Procédé et équipement de traitement de la station d'épuration :

Procédé :	Disques biologiques
Prétraitement :	Canal de dégrillage Fosse toutes eaux (Volume : 40 m ³)
Traitement biologique	Disques biologiques rotatifs (780 m ²)
Filtration :	Filtre tambour (surface filtrante réelle : 2.4 m ²)
Traitement des boues :	néant

II.3.2. Charges entrantes**Charge hydraulique :**

La capacité nominale hydraulique de la station d'épuration est de 19.5 m³/j avec un débit de pointe de 3 m³/h.

Charges de pollution :

Les charges nominales de pollution en entrée de la station sont les suivantes :

- DBO5 : 7.8 kg/j
- DCO : 15.6 kg/j
- MES : 11.7 kg/j

Les biodisques de la station sont assez peuensemencés traduisant une faible charge organique.

II.3.3. Rejets de la station d'épuration

En application de l'arrêté du 22 juin 2007 (article 17) :

	Concentration maxi	Nombre de mesures à réaliser
DBO	35 mg/L	1fois tous les 2 ans
DCO		1fois tous les 2 ans
MES		1fois tous les 2 ans
Azote global NGL		
Phosphore total Pt		

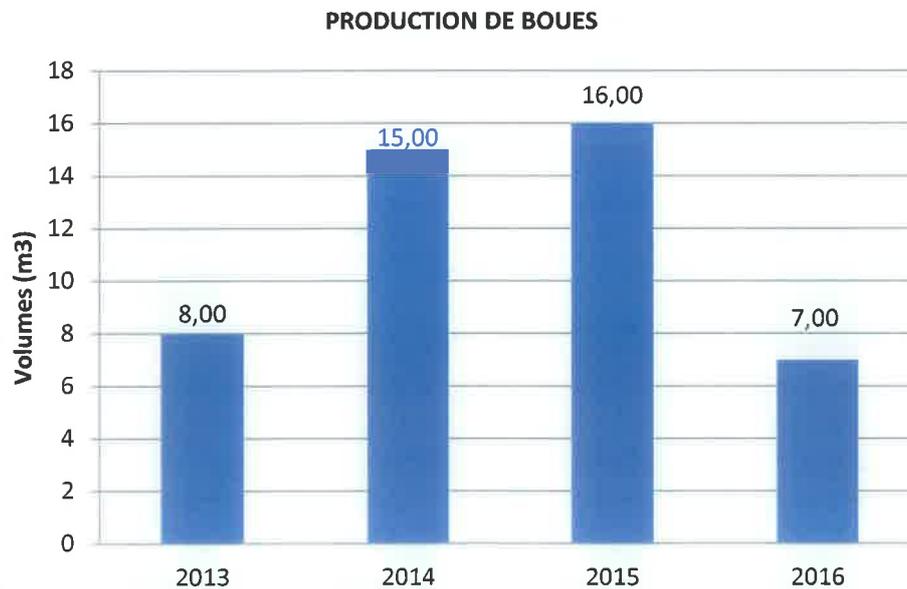
Le tableau suivant présente la qualité du rejet des années 2012 et 2016 :

	Concentration maxi	Auto-surveillance annuelle (SATESE) 29/11/2012	Résultat analyses (6/12/2012)	Auto-surveillance annuelle (SATESE) 05/12/2013	Auto-surveillance annuelle (SATESE) 08/12/2014	Auto-surveillance annuelle (SATESE) 26/11/2015	Auto-surveillance annuelle (SATESE) 05/12/2016
DBO	35 mg/L	25 mg/L	4 mg/L	8.5 mg/L	12 mg/L	30 mg/L	26 mg/L
DCO		78 mg/L	62 mg/L	87 mg/L	63 mg/L	187 mg/L	160 mg/L
MES		11 mg/L	4.8 mg/L	25 mg/L	53 mg/L	118 mg/L	58 mg/L
Azote global NGL		50.5 mg/L	33.4 mg/L	47.9 mg/L	84.8 mg/L	90.7 mg/L	83 mg/L
Phosphore total Pt		6.25 mg/L	0.95 mg/L	11.1 mg/L	7.45 mg/L	10.5 mg/L	12.1 mg/L

La concentration en matières en suspension (MES) est un peu élevée et traduit des dépôts de floc qui vont s'accumuler dans le fossé.

II.3.4. Boues

La production de boues brutes pour l'année est de 7 m³ (16m³ en 2015).



L'ensemble des boues produites ont été évacuées et traitées conformément à la réglementation en vigueur.

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Tarification et facturation

Collecte et traitement des eaux usées

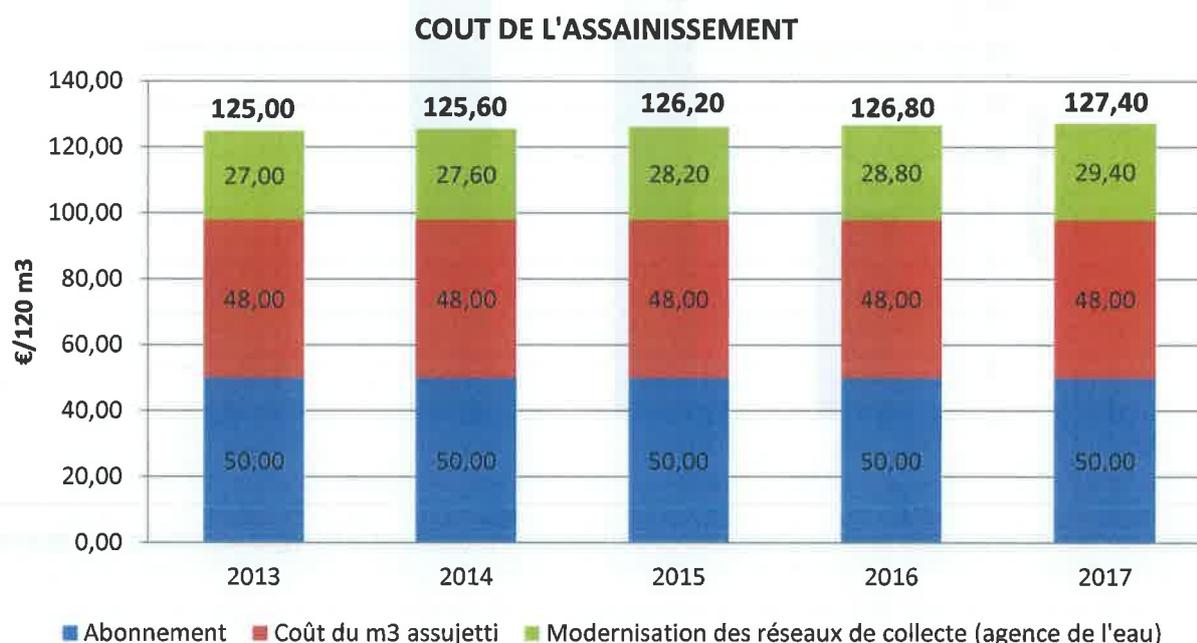
Le tarif du service assainissement collectif des eaux usées comprend une part fixe et deux parts variables :

- La part fixe qui est versée au budget du SIEPA Moissac-Lizac et qui permet au syndicat d'exploiter le service. Celle-ci est appelée abonnement.
- La part variable qui est versée au budget du SIEPA Moissac-Lizac et qui permet au syndicat d'exploiter le service. Celle-ci est appelée redevance assainissement.
- La redevance perçue par l'Agence de l'eau Adour Garonne de modernisation des réseaux de collecte.

	2013	2014	2015	2016	2017
Abonnement	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Coût du m ³ assujetti	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40
Modernisation des réseaux de collecte	0,225	0,230	0,235	0,240	0,245
Total unitaire (€/m³)	1,04	1,047	1,052	1,057	1,062
Variation par rapport à l'année précédente	0,48%	0,48%	0,48%	0,48%	0,47%

Les parts variable et fixe du SIEPA n'ont pas été augmentées depuis la mise en place de l'assainissement collectif. Le montant global de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées a, quant à lui, augmenté de 0.47 % en 2016 du fait de l'augmentation de 2.08% de la redevance « modernisation des réseaux de collecte ».

Pour une consommation moyenne de 120 m³ annuelle, le coût de l'assainissement des eaux usées est de 126.80 € au 1er janvier 2016 et de 127.40 € au 1er janvier 2017 comme le montre le graphique suivant.



III.2. Réalisations budgétaires 2016**III.2.1. Section de fonctionnement****Les dépenses :**

	2014	2015	2016
Charges courantes	2 867,70	713,60	485,09
Intérêt de la dette		28 601,30	13 287,23
Dépenses réelles d'exploitation	2 867,70	29 314,90	13 772,32
Amortissement des biens	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement	2 867,70	29 314,90	13 772,32

Les charges courantes diminuent car il n'y a plus de prestation de services réalisée par Véolia Eau pour l'entretien de la station d'épuration et les postes de refoulement ni de coût de recouvrement de la redevance assainissement par Véolia-Eau (ancien contrat).

Il est à noter que sur l'année 2014, une partie des dépenses a été réalisée par la commune de Lizac.

Les recettes :

Les recettes proviennent des produits de l'activité du service de l'eau c'est-à-dire de la redevance assainissement (parts fixes et variables syndicales) facturée aux usagers pour chaque mètre cube d'eau consommé.

	2014	2015	2016
Redevance assainissement	664.12	3148.21	3916.37

Il est à noter que sur l'année 2014, une partie des recettes a été perçue par la commune de Lizac d'où une différence importante avec le chiffre de 2015.

III.2.2. Section d'investissement**Les dépenses :**

	2014	2015	2016
Equipement et travaux	0,00	0,00	0,00
Remboursement capital dette	1 344,26	32 918,82	17 741,68
Dépenses réelles	1 344,26	32 918,82	17 741,68
Amortissement des subventions	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'investissement	1 344,26	32 918,82	17 741,68

Il n'y a pas eu de travaux réalisés en 2016.

Par conséquent, la seule dépense d'investissement réalisée en 2016 est le remboursement du capital des emprunts.

Les recettes :

Aucune recette d'investissement n'a été relevée en 2016.

III.3. Perspective d'investissement à compter de 2017

Le réseau d'assainissement

Néant

La station d'épuration

Néant

PARTIE 2

RAPPORT SUR



LA COMMUNE DE MOISSAC

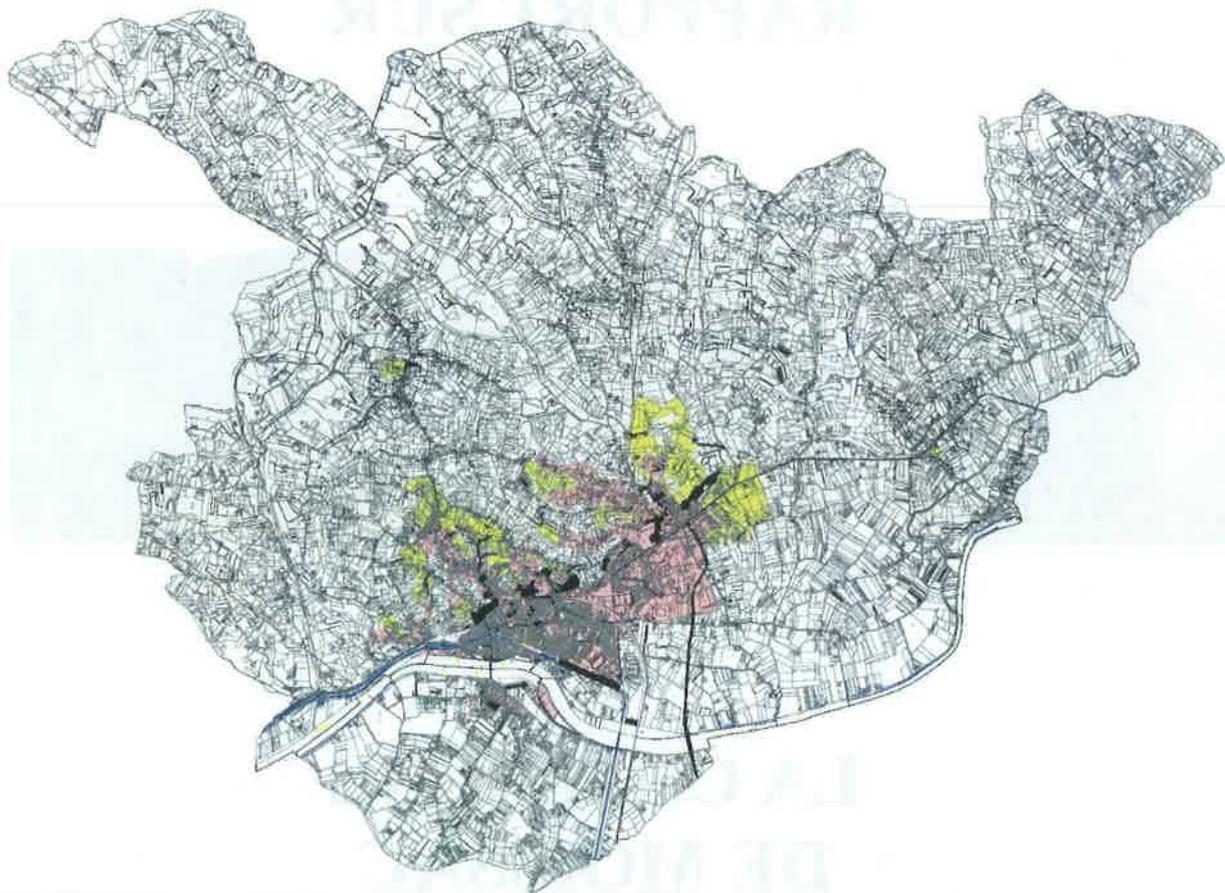
PREAMBULE

Conformément à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Moissac a délimité les zones d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Ce découpage est effectué en fonction de nombreux critères dont celui de la dispersion de l'habitat et de sa situation géographique.

Ce zonage d'assainissement permet d'assurer une épuration adaptée au rejet et au contexte local. Il concilie donc développement urbain et préservation de l'environnement.

Visualisation du zonage d'assainissement approuvé le 23 avril 2009 par le conseil municipal



Légende :

	Zone d'assainissement collectif existant		Zone d'assainissement collectif : extension future
	Zone d'assainissement non collectif		

Assainissement collectif :

Dans les zones en assainissement collectif, les eaux usées sont collectées par un ensemble de canalisations puis acheminées vers une station d'épuration pour y être traitées avant d'être rejetées au milieu naturel.

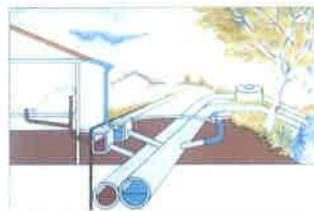
Sur le territoire de Moissac, il existe deux types de réseaux : unitaire et séparatif.

Réseau unitaire :



Il est constitué d'une seule canalisation qui collecte toutes les eaux usées et pluviales pour les acheminer vers la station d'épuration

Réseau séparatif :



Il est constitué de deux canalisations : l'une collecte les eaux pluviales et les rejette au milieu naturel, l'autre collecte les eaux usées et les achemine vers la station d'épuration

L'assainissement collectif est géré en régie par les services du SIEPA Moissac-Lizac et fait l'objet du présent rapport.

Assainissement non collectif :

Dans les zones en assainissement non collectif, chaque habitation doit être équipée d'une installation autonome dite aussi individuelle ou d'assainissement non collectif, pour traiter individuellement ses eaux usées domestiques.



Sur la commune de Moissac le service d'assainissement non collectif est géré par la communauté des communes Terres des Confluences.

I.1. Les chiffres clés

4 195 abonnés desservis au 31 décembre 2016,
représentant une augmentation par rapport à 2015.

770 137 m³ d'eaux usées traités, soit une
augmentation de 37.2% par rapport à l'année 2015.

4 423 mètres de canalisation
curés en curatif.

1 Station d'épuration de 12 000
équivalents-habitants gérée en régie par
le service

436 514 m³ d'eau assujettis à la
redevance assainissement, soit une diminution de
2.4 % par rapport à 2015.

554.3 tonnes de boues brutes
issues de la station d'épuration, soit une
hausse de 19.7% par rapport à l'année
2015.

79.3 km de réseaux gérés en régie par le service
avec :

- 40 km de réseaux séparatifs
- 17 km de réseaux unitaires
- 21.4 km de réseaux pluviaux

Prix de l'assainissement : **1.57** €/m³

1.2. Les indicateurs de performance

Thèmes	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2012	2013	2014	2015	2016
Caractéristiques techniques du service	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif		8473	8493	8520	8588	8735
	-	Nombre d'usagers assujettis à la redevance ou à la taxe		4 101	4111	4124	4134	4195
	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		2	2	2	2	2
	-	Linéaire de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire	Km	16 972	16 972	16 972	16 972	16 972
	-	Linéaire de réseau de collecte des eaux usées de type séparatif	km	40 715	40 995	40 995	40 995	41 027
	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Tonnes de MS	117.29	140.89	100.61	76.47	95.39
Prix	D204.2	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€TTC/m ³	1.33	1.38	1.44	1.49	1.57
Indicateurs de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	98.5	98.3	98.3	98.3	98.5
	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	-		70*	70	70	70
	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU		Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	Information police de l'eau
	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU		Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	Information police de l'eau
	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU		Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	Information police de l'eau
	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100
	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	/1000 abonnés	0	0	0	0	0
	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	/100 km de réseau	31	24	26	24	22
	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		96%	96%	83%	71%**	96%**
	P255.3	Indice de connaissance des rejets	-	70	70	70	70	70

		au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées						
	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		10.24	10.63	14.06	15.92	7.76
	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0.37	0.59	0.53	0.83	0.73
	P258.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	0	0	0	0	0
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	-	oui	oui	oui	oui	oui
Actions de solidarité et de coopération	P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m3	0	149	477	400	501

* indice ayant changé de mode de calcul cf. détail dans rapport ci-après paragraphe II.2.4

** prise en compte des déversements directs au Tarn

I.3. Les faits marquants de l'année

Général

Suite à la nouvelle réglementation en matière de sécurité (mise en œuvre du dispositif de Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement), les agents du service ont été formés et ont obtenus leurs certifications. Le matériel adéquat a également été acheté (masques autosauveteurs, détecteurs multi-gaz, harnais, dispositif antichute,...).

Le réseau d'assainissement / les postes de relèvement

Un évènement tempétueux s'est déroulé dans la nuit du 29 mai 2016. Il a provoqué quelques inondations en centre ville (réseau unitaire). A la suite de celui-ci, une importante campagne de nettoyage a été réalisée sur tous les points critiques relevés.

Le service assainissement s'est doté d'une caméra pour inspecter les réseaux (sur courte distance) afin d'augmenter les contrôles et optimiser les dépenses.

Un nouveau prestataire, SARP Industrie, réalise les hydrocurages et passages caméra depuis juin 2016.

Pour l'année 2017, il est prévu la réalisation d'un schéma directeur (y compris diagnostic réseau pluvial). L'objectif est, à terme, la réalisation d'un programme pluriannuel de renouvellement des équipements et du réseau.

La station d'épuration (y compris son déversoir en tête):

Le fonctionnement de la station d'épuration est dans son ensemble correct, les rendements épuratoires sont globalement conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007 sur l'année 2016 y compris en tenant compte des rejets du déversoir d'orage en tête de station. Ce qui est un retour positif des efforts d'optimisation du fonctionnement du poste de Saint Martin afin de limiter les rejets au Tarn, maximiser les entrées à la station d'épuration et respecter le nombre maximum de 18 jours avec rejet et les rendements épuratoires prescrits.

Un schéma directeur sur l'assainissement collectif ainsi que sur le pluvial sera débuté en 2017.

Le débit de référence (débit pouvant être traité correctement par temps sec) de la step de Moissac recalculé à la suite des dernières modifications de la station d'épuration est de 3600 m³/j. Il reste cependant à déterminer précisément le débit de pointe acceptable par l'installation ce qui permettra d'ajuster les capacités des pompes du poste de relevage de St Martin.

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. Les usagers

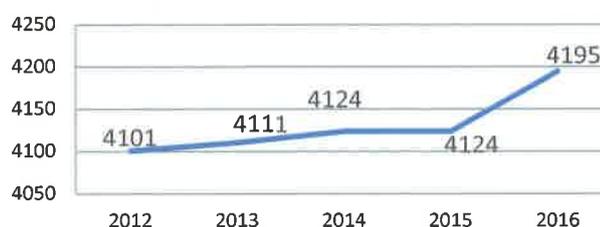
II.1.1. Le bilan usagers

Nombre et catégories d'usagers

Le nombre d'abonnés est de 4195 au 31 décembre 2016, ce qui représente environ 8735 habitants desservis.

	2016
Nombre total d'abonnés	4195
Municipaux	62
Domestiques ou assimilés	4131
Autres que domestiques	2

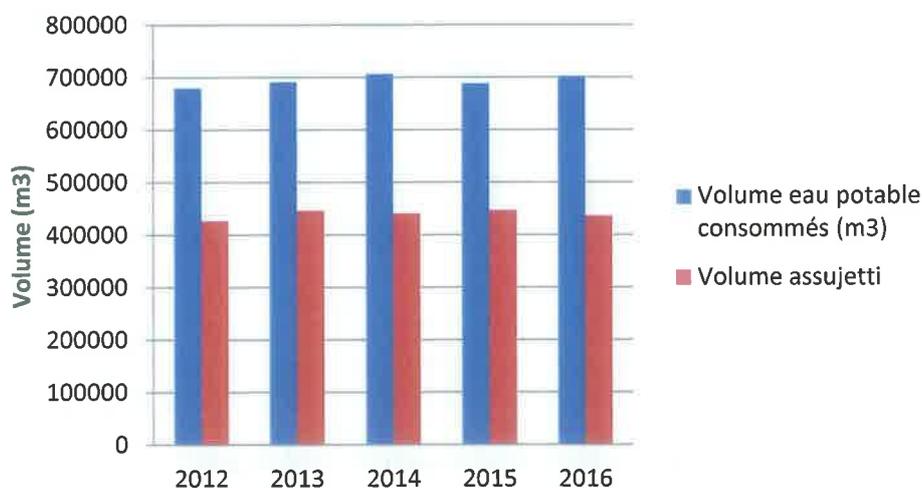
Evolution du nombre de clients



Le nombre d'abonnés a augmenté de 1.72% par rapport à 2015.

Volumes assujettis à la redevance assainissement

EVOLUTION DES VOLUMES ASSUJETTIS



Le volume assujetti à la redevance assainissement diminue de 2.4% par rapport à 2015. Il représente 62 % du volume d'eau consommé, soit 3 % de moins qu'en 2015.

II.1.2. Les indicateurs usagers

Relation usagers

Un dispositif d'enregistrement des réclamations écrites reçues est mis en œuvre au sein du SIEPA Moissac-Lizac. Aucune réclamation n'a été recueillie en 2016.

Encaissement – Recouvrement

Des facilités de paiement sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture.

Pour les personnes en situation de précarité, une recherche de solutions adaptées est réalisée, de façon personnalisée, en partenariat avec les services sociaux.

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente (%)	0.37	0.59	0.53	0.83	0.73
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts	152	148	117	166	134
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	149	477	400	501

Données fournies par le délégataire de l'eau potable en charge de la facturation

Une amélioration du recouvrement des factures est à noter, par rapport à 2015, avec un taux d'impayé qui diminue de 12% en 2016.

Cette situation est cependant fragile, en effet la loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont désormais interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayé et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

II.2. La collecte et le transport des effluents

II.2.1. Le réseau de collecte

	2012	2013	2014	2015	2016
Longueur totale du réseau (m)	79 064	79 344	79 344	79 344	79 376
Réseau gravitaire (m)					
Unitaire	16 972	16 972	16 972	16 972	16 972
Eaux usées	37 514	37 794	37 794	37 794	37 826
Eaux pluviales	21 377	21 377	21 377	21 377	21 377
Réseau de refoulement (m)					
Eaux usées	3 201	3 201	3 201	3 201	3 201
Postes de relèvement	12	12	12	12	12
Déversoir d'orage	1	1	1	1	1

Une extension de 32 m de réseau séparatif a été réalisé chemin de Malengane.

II.2.2. L'exploitation du réseau

L'objectif est d'assurer dans des conditions satisfaisantes l'évacuation des eaux usées et pluviales. Les missions principales sont les suivantes :

- Entretien des 3.8 km de réseaux visitables
- Gestion de l'ensemble des collecteurs non visitables de la commune et des bouches avaloirs
- Gestion des installations de pompage et de régulation du bassin d'orage
- Inspections caméra des collecteurs non visitables
- Surveillance et télégestion des postes de relèvement
- Etablissement des autorisations de déversement dans le réseau d'assainissement des effluents non domestiques

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire curé (m)	6 070	5 835	5910	5835	0
Linéaire du collecteur visitable nettoyé (m)	3 800	3 800	3800	3800	0
Avaloirs nettoyés	146	178	155	178	nc
Nettoyage complet des postes de relèvement	1	1	1	1	1
Nombre de passages caméra réalisés	2	1	1	1	9
Nombre de contrôles de branchements	58	95	85	74	93
Nombre de branchements non conformes	0	8	2	2	2

Il n'y a pas eu de curage préventif de réseau curé en 2016, la priorité ayant été donné au curatif.
Les contrôles de branchements ont augmenté de 25.7% par rapport à 2015 du fait de la hausse des ventes de biens.

Entretien curatif :

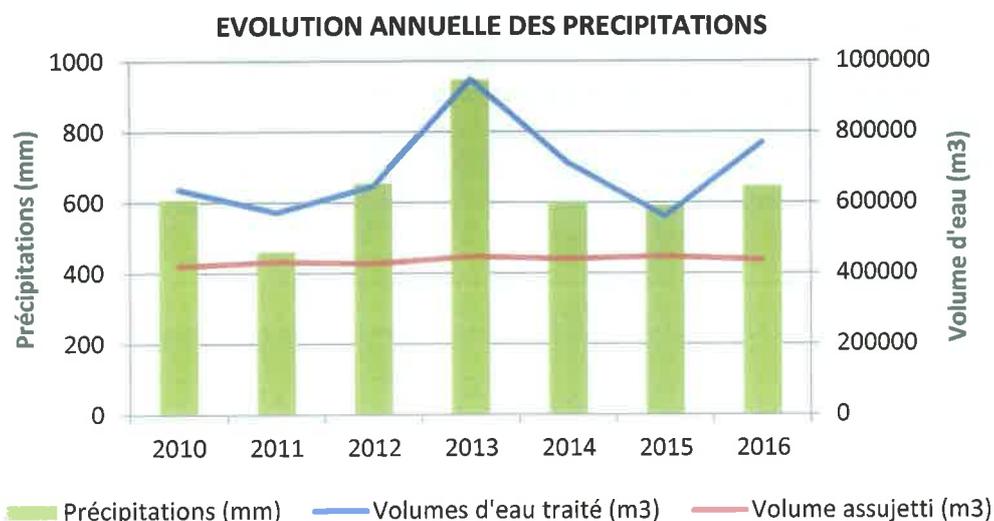
	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire curé (m)			200	1150	4423
Interventions pour débouchage/nettoyage	18	11	21	34	39
Avaloirs nettoyés	26	10	7	25	nc
Pompage des paniers de dégrillage des postes de relevage	36	31	44	53	31
Nettoyage poste de relevage (pour cause panne ou bouchage)	3	1	3	5	5

Une campagne importante de curage du réseau unitaire a été menée en 2016 à la suite des constatations faites après l'épisode pluvieux très important du 29 mai.

Globalement, il est à noter des problèmes récurrents de remplissage de paniers et bourrage de pompes des postes de relevage à cause du grand nombre de lingettes jetées au tout à l'égout.

II.2.3. Pluviométrie

Une partie du réseau étant unitaire, la pluviométrie fait l'objet d'un suivi journalier.



La pluviométrie sur l'année 2016 a été plus élevée qu'en 2015, avec une hausse de 9.3 %.

Taux de desserte du réseau

	2012	2013	2014	2015	2016
Abonnés desservis	4101	4111	4124	4124	4195
Nombre potentiel d'abonnés	4164	4182	4195	4199	4261
Taux de desserte	98,5%	98,3%	98,3%	98,2%	98,5%

Le taux de desserte du réseau est stable.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) modifie les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2015
Existence d'un plan des réseaux	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux, linéaire, ...)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10
Connaissance pour chaque tronçon de l'altimétrie des canalisations	10
Localisation et description des ouvrages annexes	10
Inventaire annuel pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0
Inventaire récapitulatif et localisant les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	0
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau et un document rendant compte de sa réalisation (date, état, moyen, réparation ou travaux effectués)	0
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation des canalisations (minimum 3 ans)	0
Total sur 120	70

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Est appelé point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions (préventive ou curative), quelle que soit sa nature et le type d'interventions requis (curage, lavage, mise en sécurité,...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions sur la partie privative des usagers dues à un défaut sur le réseau public sont à prendre en compte.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de points noirs	18	14	15	14	13
Linéaire de réseau eaux usées (km)	57,7	58,0	58,0	58.0	58.0
Taux de points noirs par 100 km de réseau	31	24	26	24	22

Le taux de points noirs par 100 km a légèrement diminué en 2016.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux d'usagers

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisations présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordement d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public, rapporté à 1000 habitants desservis.

Au cours de l'année 2016, aucune demande d'indemnisation n'a été enregistrée. Ce taux est donc de 0 comme en 2015.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne
Linéaire de canalisations du réseau renouvelé	30	0	0	0	0	6
Taux de renouvellement	0,01%					

II.3. Suivi des rejets directs

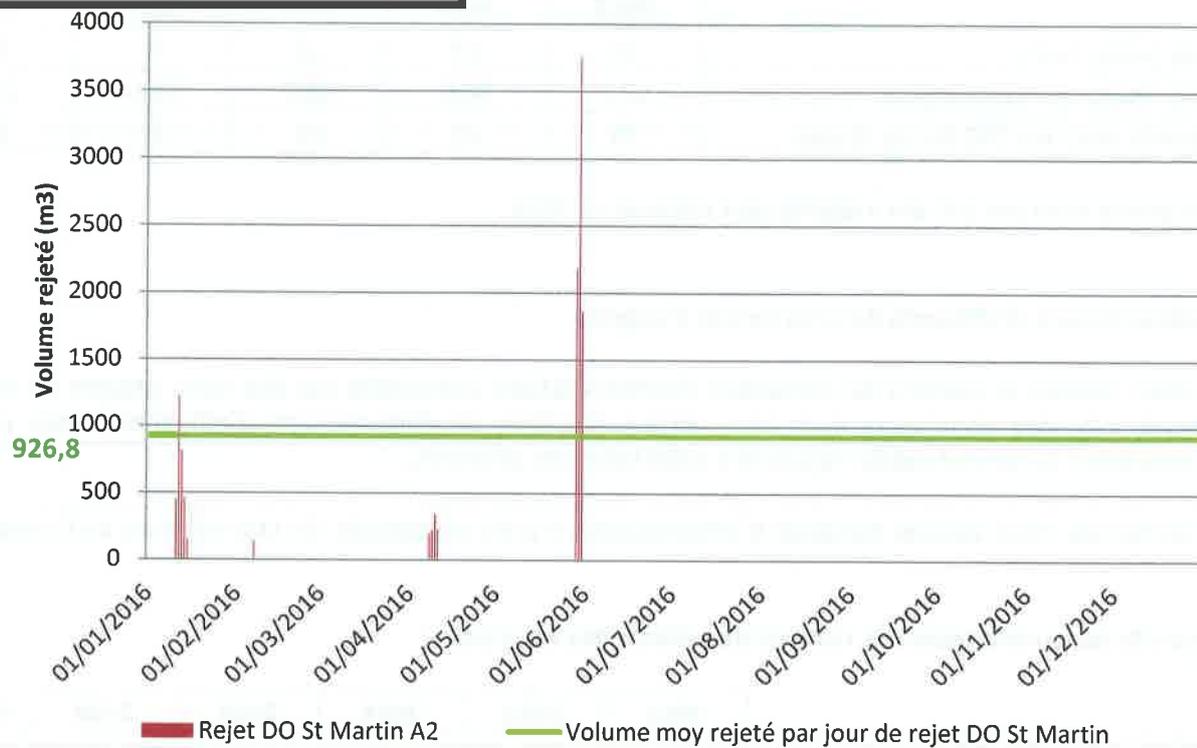
Conformément à la réglementation, le déversoir d'orage de St Martin situé en tête de la station d'épuration, fait l'objet de mesure des débits rejetés au Tarn par temps de pluie, déversements réalisés par pompage.

Cette mesure est effectuée par comptage du temps de fonctionnement de chacune des trois pompes en place et de leur capacité. Sur 2016, le volume déversé mesuré est de 12 048 m³ contre 83 822 m³ en 2015 (-85.6%), soit 60 heures (242 heures en 2015) de rejets comptabilisés sur l'année. Cette diminution est due à la modification du réglage de fonctionnement des pompes.

Ce déversement représente 1.6 % du volume total des eaux collectées sur la commune de Moissac (contre 13% en 2015).

Les volumes moyens rejetés par jour avec rejet au déversoir d'orage de Saint Martin sont :

	2012	2013	2014	2015	2016
Volumes moy rejetés par jour de rejet (m ³)	1375	1633	1182	704	927



Des compteurs horaires ont été installés en avril 2012 sur les pompes afin de fiabiliser davantage les comptages.

Aucun déversement n'est réalisé par temps sec sauf en cas d'intervention sur les pompes (nettoyage, réparation, test) ou de dysfonctionnement important à la station d'épuration.

Un préleveur mobile réfrigéré (Bühler 2000) a été installé en fin d'année 2013 asservi à un détecteur de surverse et permet d'analyser le rejet régulièrement.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		2012	2013	2014	2015	2016	
A. Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseau d'eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de poste de refoulement)	20	20	20	20	20	
	Les points de déversements sont connus : le déversoir d'orage de St Martin et trop plein de PR						
	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	0	0	0	0	0	
	Non réalisé						
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	20	20	20	20	20	
	Des mesures de débit sont réalisées lors des déversements St Martin						
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007	30	30	30	30	30	
	Réalisé sur le déversoir d'orage de St Martin						
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'épuration et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007	0	0	0	0	0	
	Non réalisé						
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	0	0	0	0	0	
Non réalisé							
B. Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatif	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	0	0	0	0	0	
	Non réalisé						
C. Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10	10	10	10	
	Le déversoir d'orage de St Martin est situé juste avant la station d'épuration. Des équipements de mesure du débit et de la pollution sont en place. Il reste cependant à fiabiliser ces mesures. De plus, un suivi de la pluviométrie est réalisé à la station d'épuration						
Total sur 120		70	70	70	70	70	

Remarque : les parties B et C ne sont prises en compte que si 80 points sont obtenus pour la partie A

Autres déversements :

Aucun autre déversement n'a été enregistré durant l'année 2016.

II.4. L'épuration des effluents

La pollution des eaux usées qui arrivent à la station d'épuration est mesurée par plusieurs paramètres qui sont :

- Les Matières En Suspension (MES) représentant la part non soluble directement décantable.
- La Demande Biologique en Oxygène en 5 jours (DBO5) : représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir aux micro-organismes pour qu'ils puissent assimiler (manger) les matières en solution.
- La Demande Chimique en Oxygène (DCO) : représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour oxyder chimiquement (dégrader) les matières en solution biodégradables mais aussi non biodégradables.
- L'azote global ou total (NGL) représente toutes les formes de l'azote contenu dans les eaux usées (matières organiques, ammonium, nitrites et nitrates).
- Le phosphore total (Pt) représente toutes les formes de matières et de molécules renfermant du phosphore (matières organiques, polyphosphates,...)

II.4.1. Caractéristiques de la station d'épuration

La station d'épuration de Moissac a été mise en service le 1^{er} mars 1978. Son dimensionnement initial défini dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet n°89-1882 du 28 septembre 1989, était de 15 000 équivalents-habitants (eh).

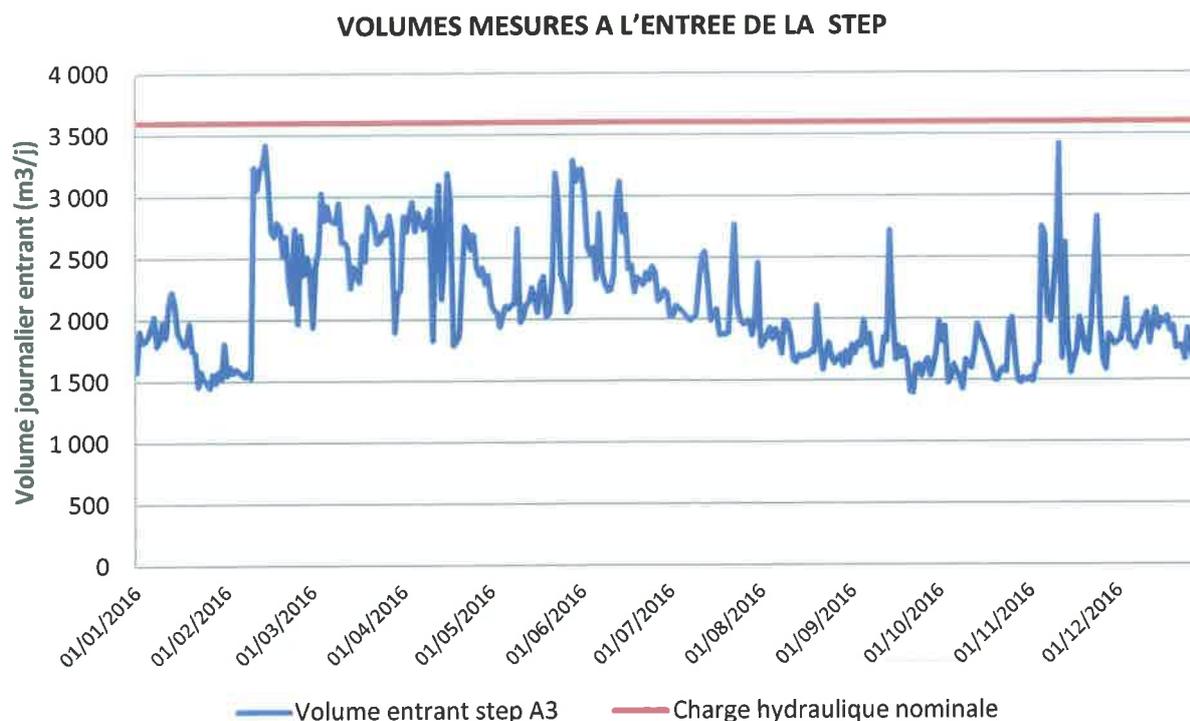
Lors du renouvellement de l'autorisation de rejet par l'arrêté préfectoral n°07-1956 du 7 novembre 2007, le dimensionnement de cette station d'épuration a été revu en fonction des travaux de mise aux normes réalisés par la société Degrémont. Il a été fixé à 12 000 eh soit 720 kg/j de DBO et 1440 kg/j de DCO, le volume journalier admissible est de 3600 m³/j car une partie du réseau est unitaire.

Le rejet s'effectue dans la rivière Tarn classée en zone sensible à l'eutrophisation.

Procédé et équipement de traitement de la station d'épuration :

Procédé :	Boues activées moyenne charge
Prétraitement :	Dégrilleur automatique Dessableur- dégraisseur aéré (Volume : 80 m ³)
Traitement biologique	Bassin d'anoxie (Volume : 580 m ³) Bassin d'aération (Volume : 1120 m ³)
Décantation :	Clarificateur raclé sucé (Volume : 710 m ³)
Traitement des boues :	Déshydratation mécanique à l'aide d'un filtre à bande

Charge hydraulique :



La capacité nominale hydraulique de la station d'épuration n'a pas été dépassée en 2016 (alors qu'elle l'avait été à 3 reprises en 2015).

La charge hydraulique moyenne en entrée de la station d'épuration, sur l'année, est de 2104 m³/j (soit +528 m³/j par rapport à 2015) et correspond à 14 027 équivalents habitants soit 770 062 m³ sur l'année.

Bilan épuratoire 2016 :

Le bilan épuratoire est réalisé en tenant compte du déversoir d'orage de Saint Martin comme déversoir en tête de station d'épuration. Ce changement de classification entraîne la non-conformité du système de traitement bien que l'épuration réalisée par la station soit très satisfaisante.

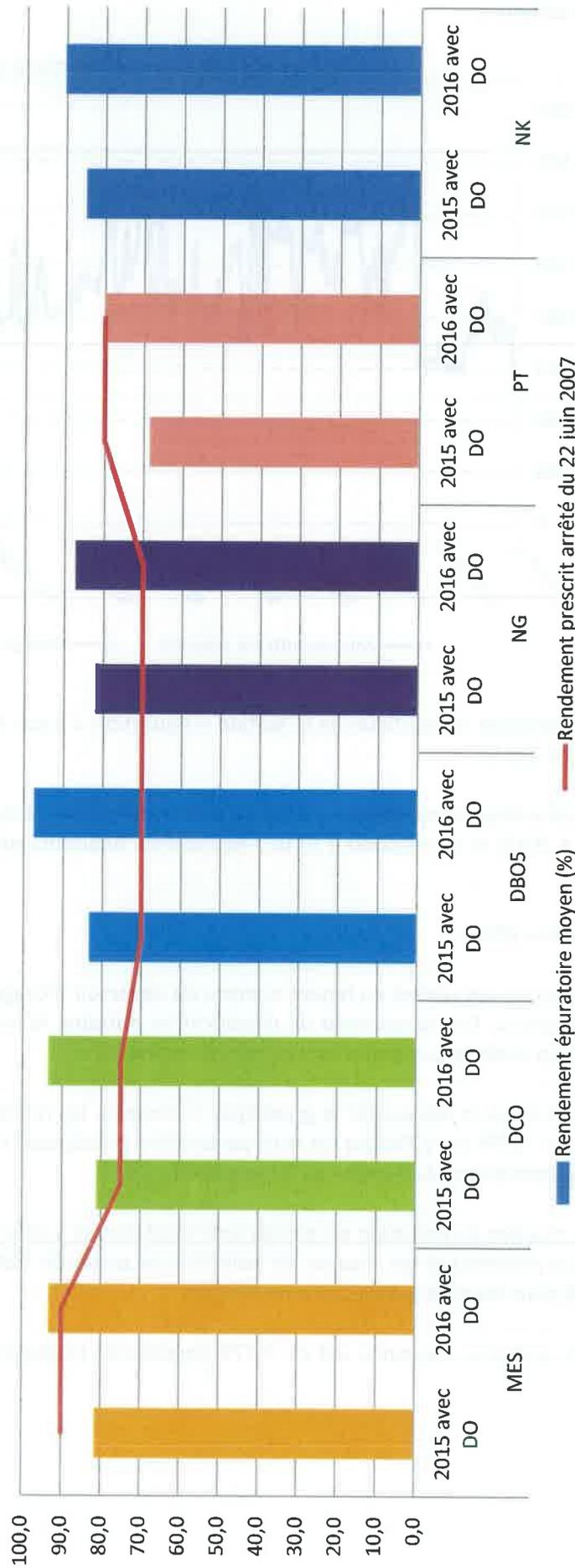
Comme le montrent le tableau et le graphique ci-dessous, les rendements épuratoires sont plus élevés que ceux de 2015 (entre +14% et +17% pour les trois paramètres principaux) et celui des matières en suspension repasse au dessus des prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

De plus, les charges de pollution en entrée sont supérieures à celles de 2015 (entre +17% et +26% pour les trois principaux paramètres) et les charges de pollution en sortie de station sont inférieures à celles de 2015 (entre -54% et -81% pour les trois principaux paramètres).

La charge de pollution moyenne est de 7 779 équivalents habitants, contre 6 356 équivalents habitants l'année passée.

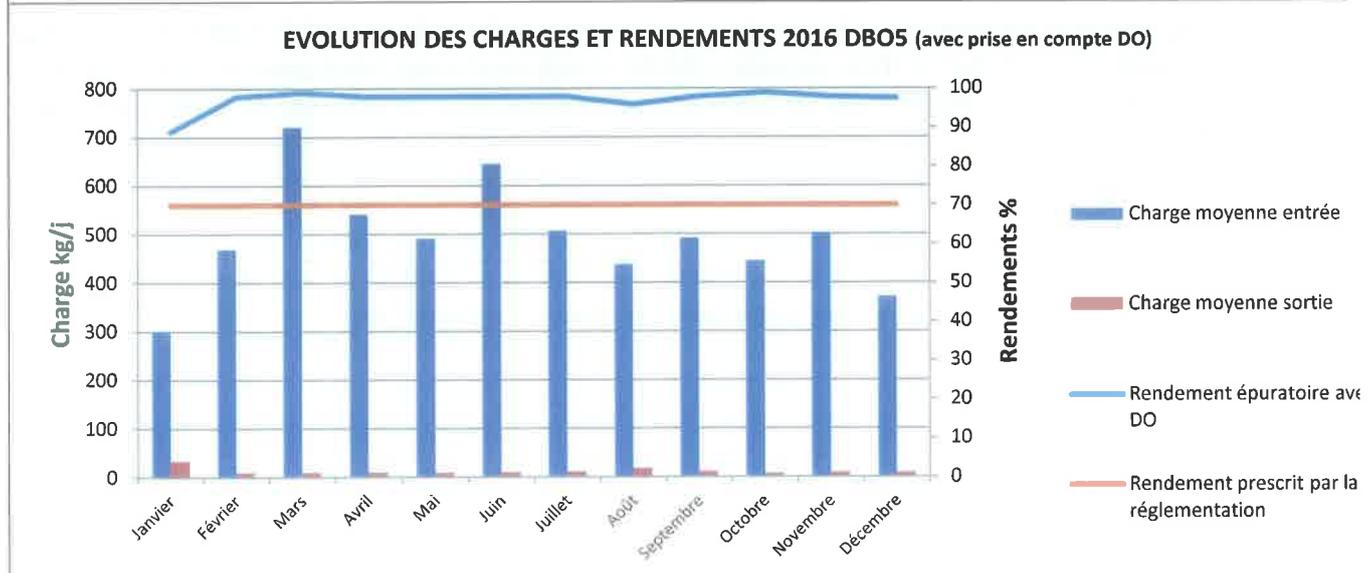
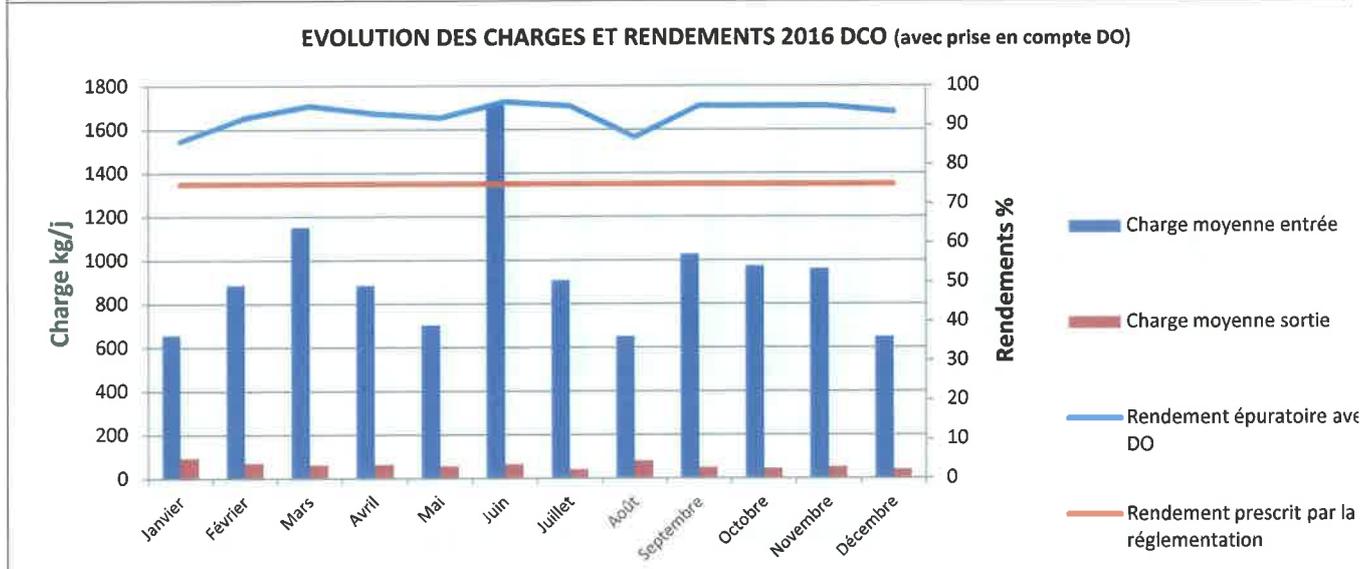
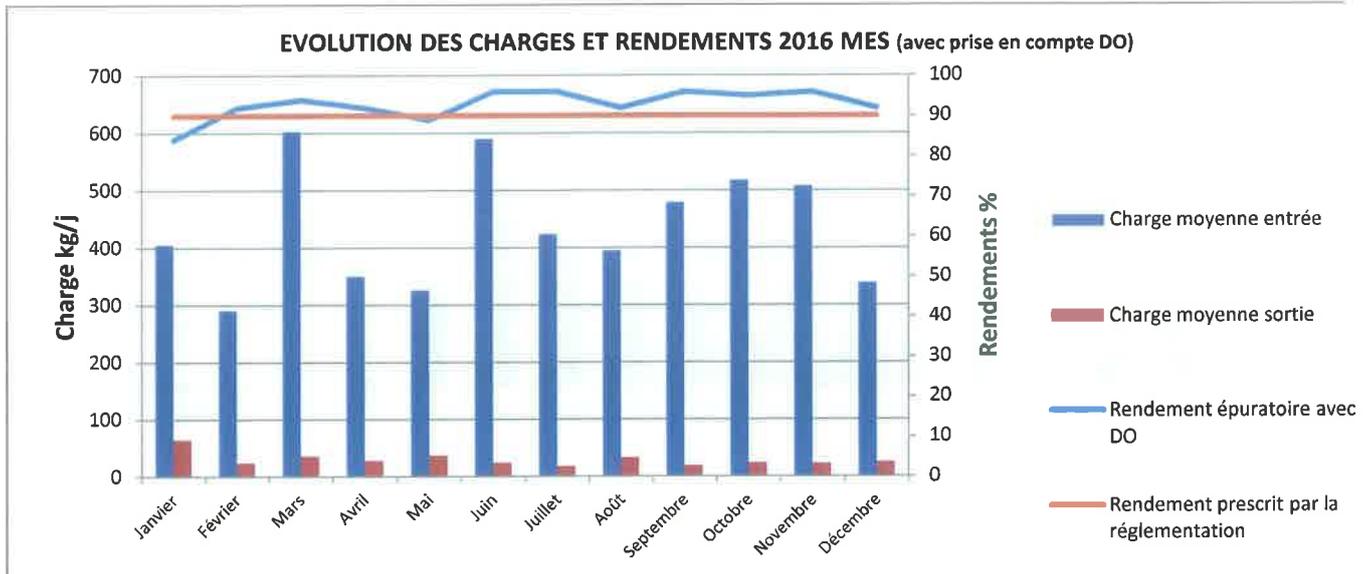
	MES		DCO		DBO5		NG		PT		NK	
	2015 avec DO	2016 avec DO										
Pollution moyenne entrante (kg/j)	348,7	435,7	794,5	931,3	392,7	493,5	99,2	114,6	11,3	15,0	99,2	114,6
Evolution pollution entrante (%)		25%		17%		26%		15%		33%		15%
Pollution moyenne éliminée (kg/j)	283,9	406,0	644,7	870,7	327,3	481,1	81,4	100,0	7,7	12,0	84,2	103,5
Pollution moyenne sortante (kg/j)	64,8	29,7	149,9	60,6	65,4	12,4	17,8	14,6	3,6	3,0	15,0	11,1
Evolution pollution sortante (%)		-54%		-60%		-81%		-18%		-16%		-26%
Rendement épuratoire moyen (%)	81,4	93,2	81,1	93,5	83,4	97,5	82,0	87,3	68,4	80,1	84,9	90,4
Evolution rendement épuratoire (%)		14%		15%		17%		6%		17%		6%
Rendement prescrit arrêté du 22 juin 2007	90	90	75	75	70	70	70	70	80	80	80	80

EVOLUTION DES RENDEMENTS EPURATOIRES MOYENS

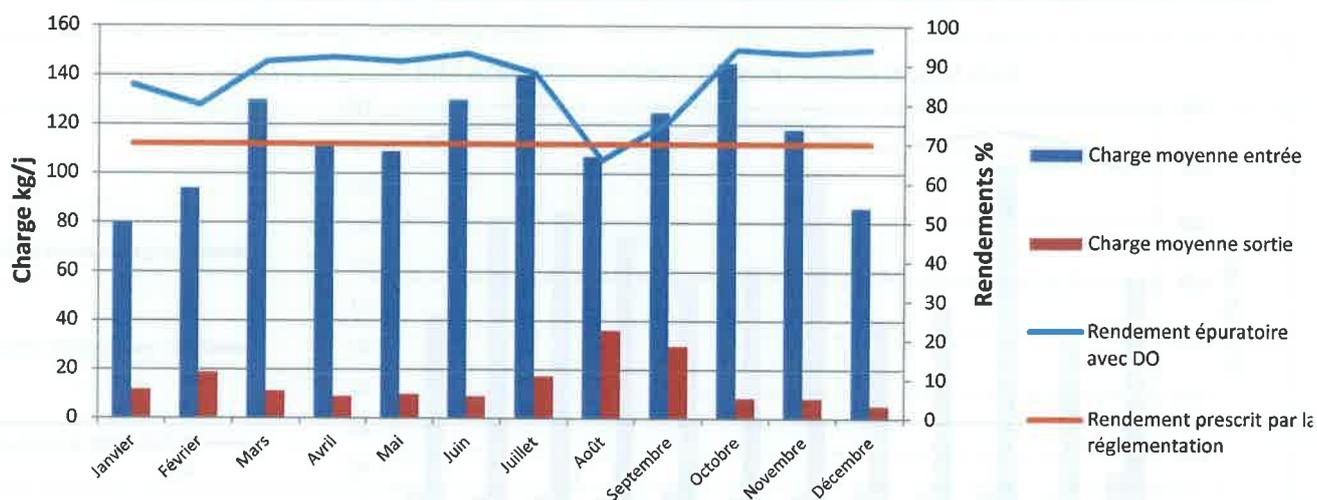


N.B. Les rendements prescrits en NGL et PT s'appliqueraient si la pollution entrante était supérieure à 10 000 eh.

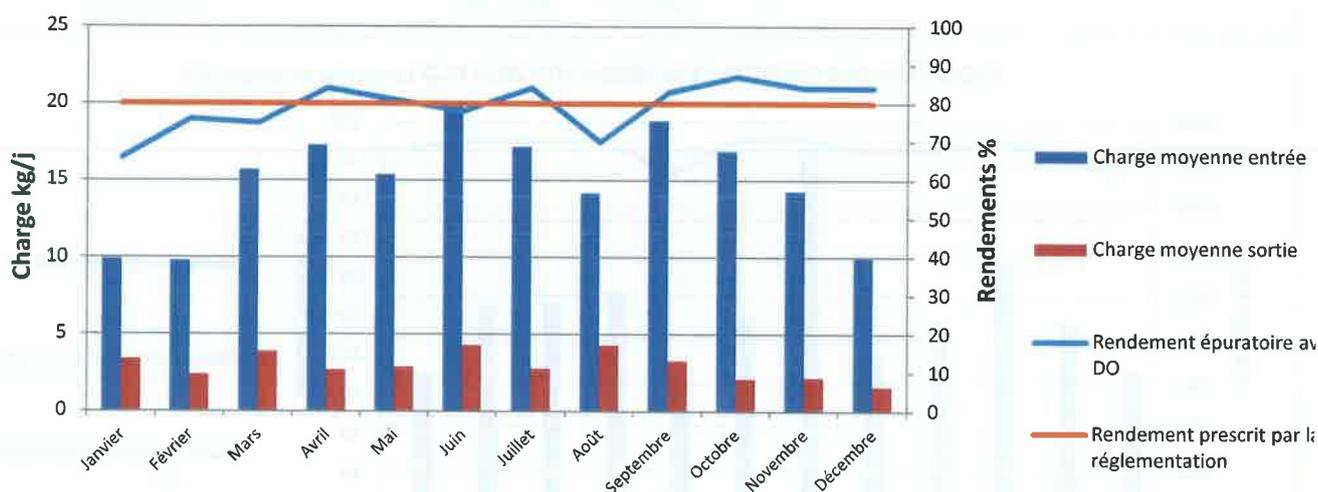
C.2.2 – Evolution mensuelle des charges de pollution et des rendements en 2016 :



EVOLUTION DES CHARGES ET RENDEMENTS 2016 NGL (avec prise en compte DO)



EVOLUTION DES CHARGES ET RENDEMENTS 2016 PT (avec prise en compte DO)



Les charges de pollution reçues à la station d'épuration sont assez variables d'un mois à l'autre.

Les rendements mensuels pour les trois principaux paramètres (MES, DCO et DBO5) sont supérieurs aux rendements prescrits pour chacun d'eux excepté celui des matières en suspension pour les mois de janvier et mai. Ces deux baisses s'expliquent par les déversements enregistrés à ces périodes au déversoir d'orage de St Martin.

Le rendement pour le phosphore, bien qu'en nette amélioration par rapport à 2015 (+17% en moyenne sur l'année), reste par moment bien en deçà du rendement prescrit. Il sera, certainement, nécessaire de mettre en place un traitement spécifique du phosphore lorsque la charge polluante entrante sera supérieure à 10 000 eh afin d'améliorer le rendement épuratoire de ce paramètre.

II.4.3. Rejets de la station d'épurationII.4.3.1. Suivi usuel du rejet

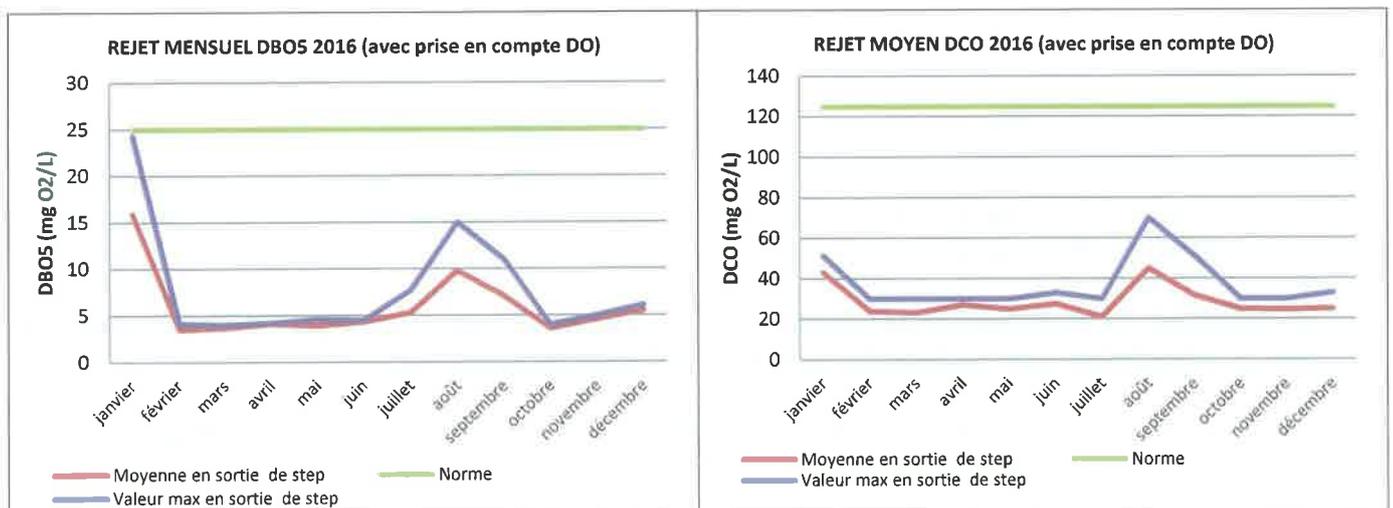
L'arrêté préfectoral n°07-1956 du 7 novembre 2007 relatif à l'autorisation de rejet après traitement des eaux usées générées par l'agglomération de Moissac dans la rivière Tarn détermine les concentrations maximales du rejet suivantes :

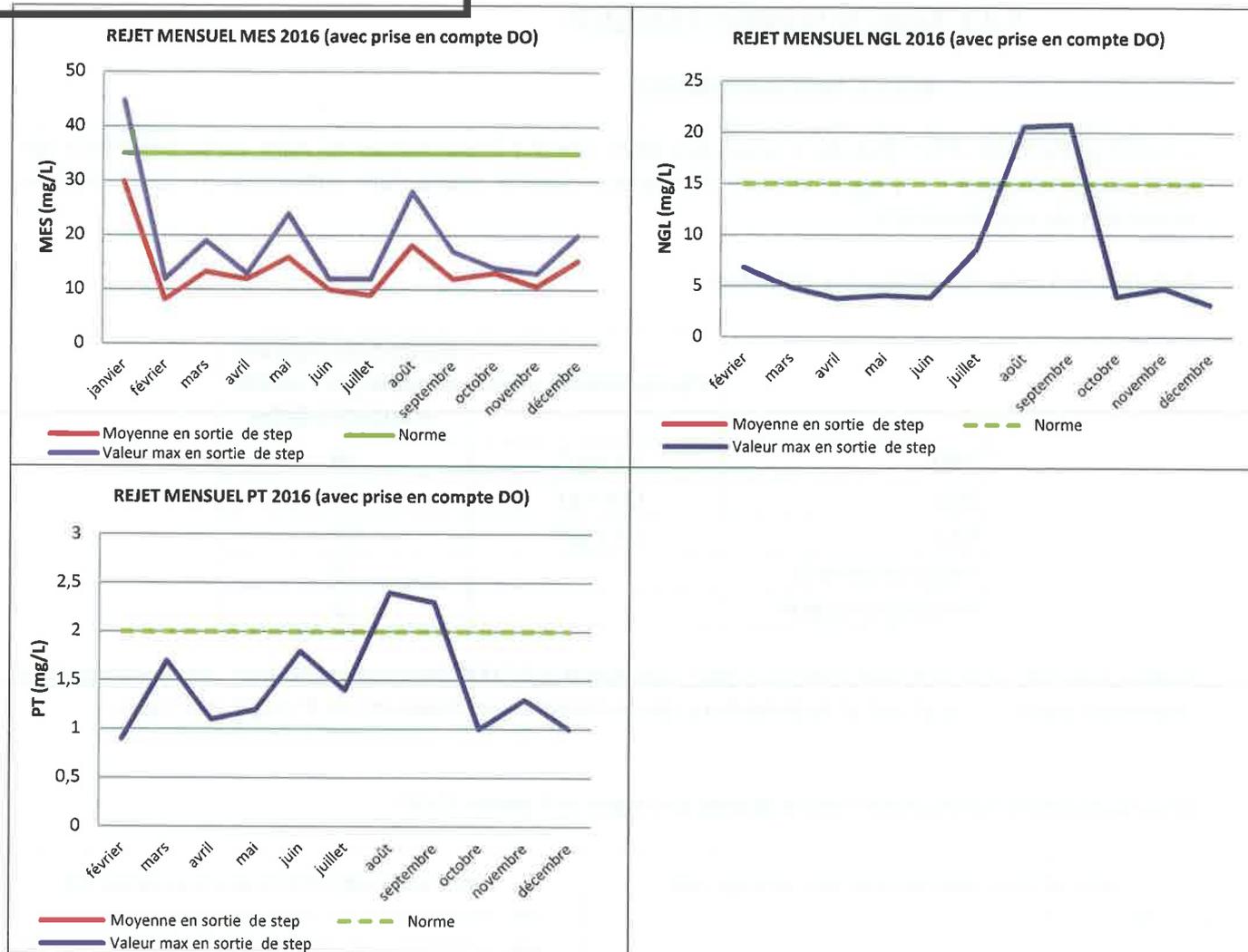
Pollution entrante est inférieure à 10 000 eh :

	Concentration maxi	Nombre de mesures modifié par l'arrêté n°2012073-0009
DBO	25 mg/L	24
DCO	125 mg/L	24
MES	35 mg/L	24
Azote global NGL		12
Phosphore total Pt		12

A titre indicatif, si la pollution entrante était supérieure à 10 000 équivalent-habitant, les concentrations maximales pour l'azote global et le phosphore total seraient respectivement de 15 mg/L et 2 mg/L.

Les graphiques suivants présentent la qualité des rejets de l'année 2016 :





Tous les bilans 24h réalisés en sortie de station d'épuration sont conformes. Cependant lorsque les déversements du déversoir d'orage situé en tête de station sont pris en compte, 1 dépassement de la concentration en MES est enregistré en janvier.

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau est donc de 96% pour les MES, 100% pour la DBO5 et 100% pour la DCO.

Il est à noter un pic des valeurs de sortie pour tous les paramètres fin août, avec un dépassement des valeurs limites pour l'azote et le phosphore. Aucun incident technique ou fait d'exploitation n'a été relevé à cette période pouvant expliquer ces hausses.

II.4.3.2. Campagne d'analyses des micropolluants

Dans le cadre de l'action de surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées, une campagne initiale d'analyses a été réalisée en 2012 (64 substances déterminées par l'arrêté préfectoral n°2012073-0009 du 13 mars 2012) conformément à l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010.

L'arrêté préfectoral n°2012 073-0009 en date du 13 mars 2012 relatif à la surveillance des prévoit la poursuite d'une surveillance régulière sur les années à venir des micropolluants détectés de façon significative. Les services préfectoraux ont confirmé, par courrier reçu le 12 novembre 2013, le suivi des paramètres zinc, cuivre et cadmium pour les prochaines années.

Suite à la parution de la note technique du 19 janvier 2015 relative à la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées, la campagne d'analyse de tous les micropolluants initialement prévue en 2015 n'a pas été réalisée.

Les résultats des analyses effectuées, en 2016, sur les 3 micropolluants jugés significatifs pour la station d'épuration de Moissac sont les suivants :

	22/04/2015	24/09/2015	30/03/2016	27/07/2016	26/10/2016
Cuivre (LQ=5µg/L)	10	6	104	4	51
Cadmium (LQ=2µg/L)	1	1	1	1	1
Zinc (LQ=10µg/L)	40	493	921	330	130

Les résultats pour le zinc et le cuivre sont très différents d'une mesure à l'autre, tandis que les résultats pour le cadmium sont constants.

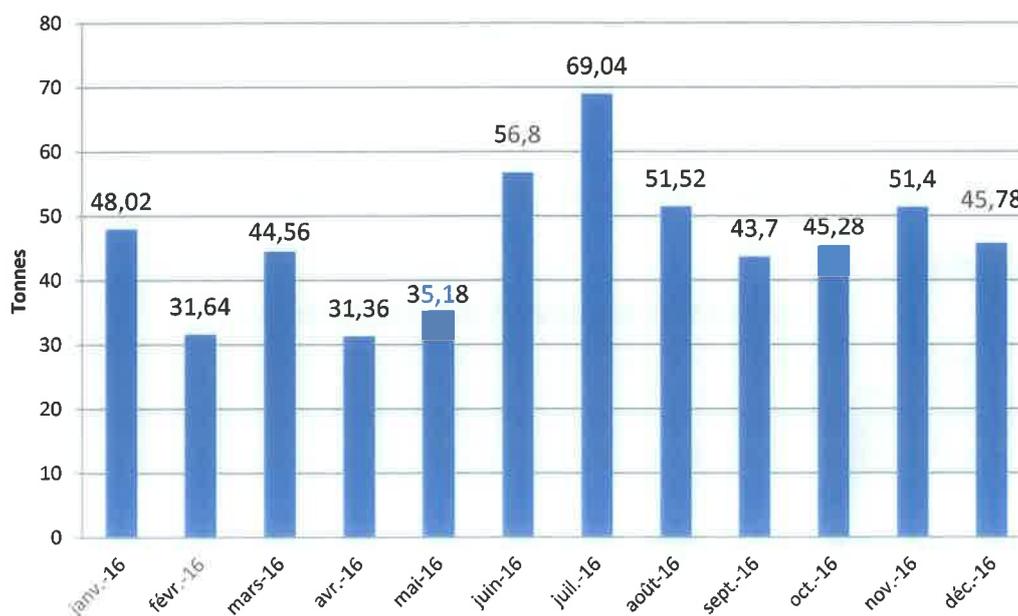
Les teneurs en zinc sont entre 13 et 90 fois plus importantes que la valeur limite de référence.

La concentration en cuivre dépasse également la valeur limite sur deux des trois mesures réalisées (10 à 20 fois plus que la valeur limite de référence).

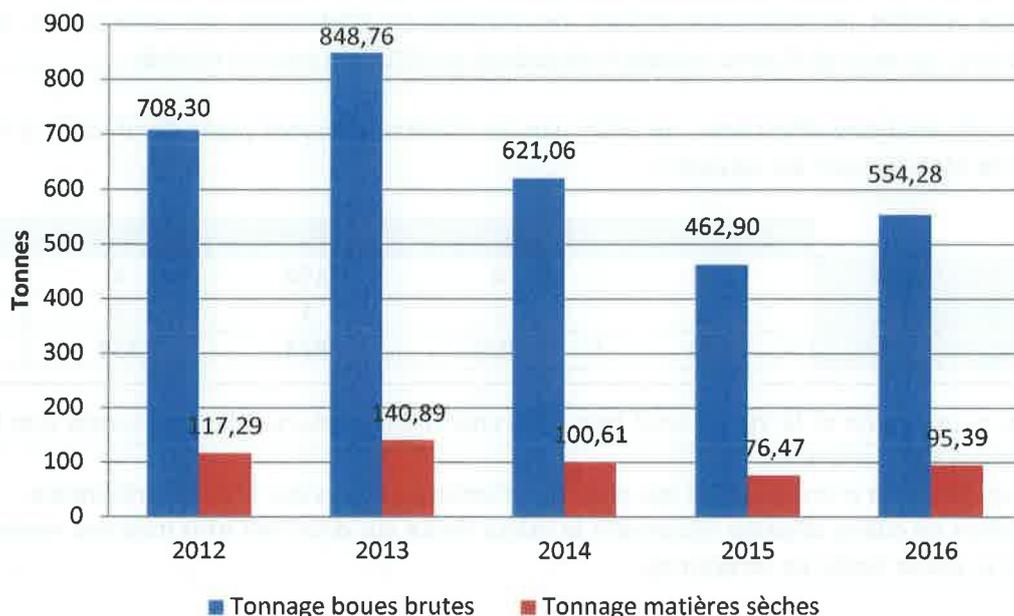
II.4.4. Sous produits

Boues :

PRODUCTION MENSUELLE DE BOUES BRUTES EN 2016



PRODUCTION DE BOUES



La production de boues brutes est en hausse de 19.7% par rapport à 2015. Ceci s'explique par :

- un volume traité plus important en 2016
- moins de panne qu'en 2015 sur les équipements de la filière boue.

La siccité moyenne sur l'année 2016 est de 17.21% contre 16.5% en 2015.

Les boues produites ont été évacuées et traitées à la plate forme de Lomagne Compost située au lieu dit Rousseau à Casteron (32380) et gérée par la société SEDE ENVIRONNEMENT (code SIRET : 315 732 842 00168).

Du compost normé, utilisé essentiellement en agriculture, a été produit à partir de ces apports.

Autres sous-produits :

PRODUCTION DE SABLES ET REFUS DE DEGRILLAGE



Le tonnage de rerus de dégrillage est constant car il est estimé en fonction du nombre de bacs remplis sur l'année.

Le tonnage de sables et graisses est en baisse de 33 % par rapport à 2015. Ce chiffre est également une estimation réalisée en fonction du nombre de pompage effectué pour évacuer ces déchets et les tonnages mesurés en entrée du centre de stockage de la société DRIMM, de la station de Ginestous.

Un changement de prestataire en charge de l'hydrocurage a été réalisé en juin 2016.

Il est à noter que le vidage des déchets, avant évacuation en centre de stockage, dans une benne permettant la récupération de l'eau par l'intermédiaire d'un quai de vidage construit début mai 2013 permet d'optimiser considérablement la quantité de déchets évacués. De plus, les équipements du nouveau prestataire permettent une décantation plus importante pour les déchets ne transitant pas par la benne mentionnée ci-avant.

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Tarification et facturation

III.1.1 Collecte et traitement des eaux usées

Le tarif du service assainissement collectif des eaux usées est proportionnel au nombre de mètres cubes consommés. Il n'y a pas de part fixe comme pour l'eau potable, mais deux parts variables :

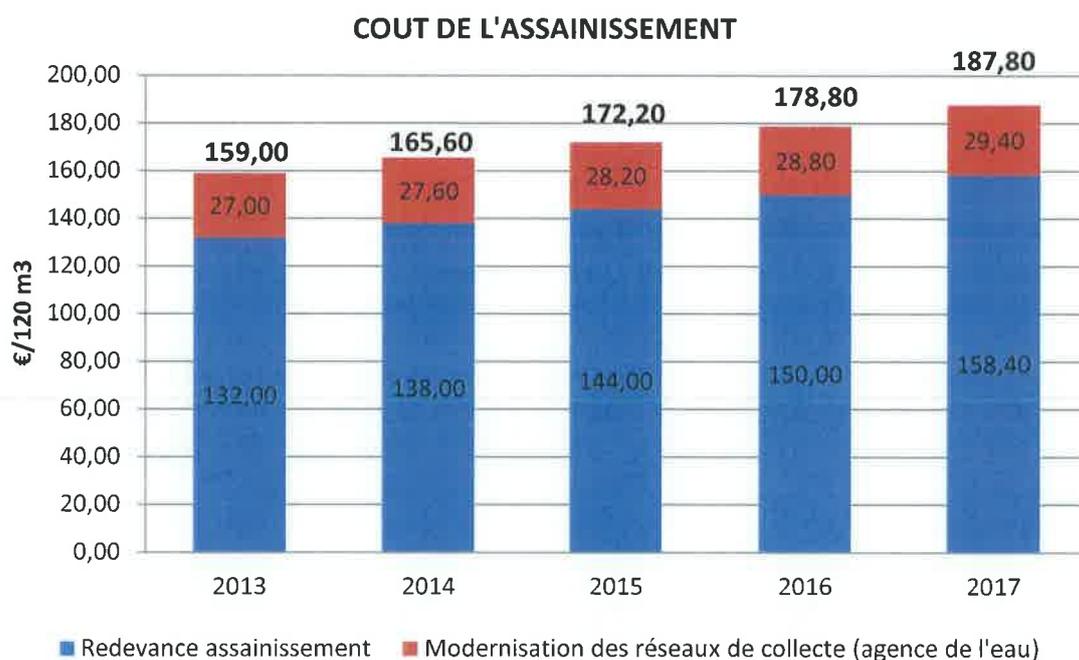
- La part de la collectivité qui est versée au budget du SIEPA et qui permet à la commune d'exploiter le service. Celle-ci est appelée redevance assainissement.
- La redevance perçue par l'Agence de l'eau Adour Garonne de modernisation des réseaux de collecte.

	2013	2014	2015	2016	2017
Redevance assainissement	1,1	1,15	1,2	1,25	1,32
Modernisation des réseaux de collecte	0,225	0,230	0,235	0,240	0,245
Total unitaire (€/m3)	1,325	1,38	1,435	1,49	1,57
Variation par rapport à l'année précédente	8,61%	4,15%	3,99%	3,83%	5,03%

Le montant de la redevance assainissement a augmenté durant l'année 2016 de 5.6%.

Le montant global du mètre cube assujetti a, quant à lui, augmenté de 5.03 % cette année du fait de l'augmentation précédemment citée et de l'augmentation de 2.08% de la redevance « modernisation des réseaux de collecte ».

Pour une consommation moyenne de 120 m³ annuelle, le coût de l'assainissement des eaux usées est de 178.80 € au 1er janvier 2016 et de 187.80 € au 1er janvier 2017 comme le montre le graphique suivant.



III.1.2. Branchement et Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Les tarifs de la participation au financement de l'assainissement collectif sont les suivants :

	Tarifs PFAC fixés par la délibération n°14 du 24 janvier 2014 en euros/m ² de plancher
Bâtiment à usage d'habitation et annexes neuves	15.00
Locaux d'activité industrielle, artisanale, bureaux et entrepôts	2.00
Locaux commerciaux	2.00
Hébergement hôtelier	5.00
Bâtiment agricole ou forestier	2.00

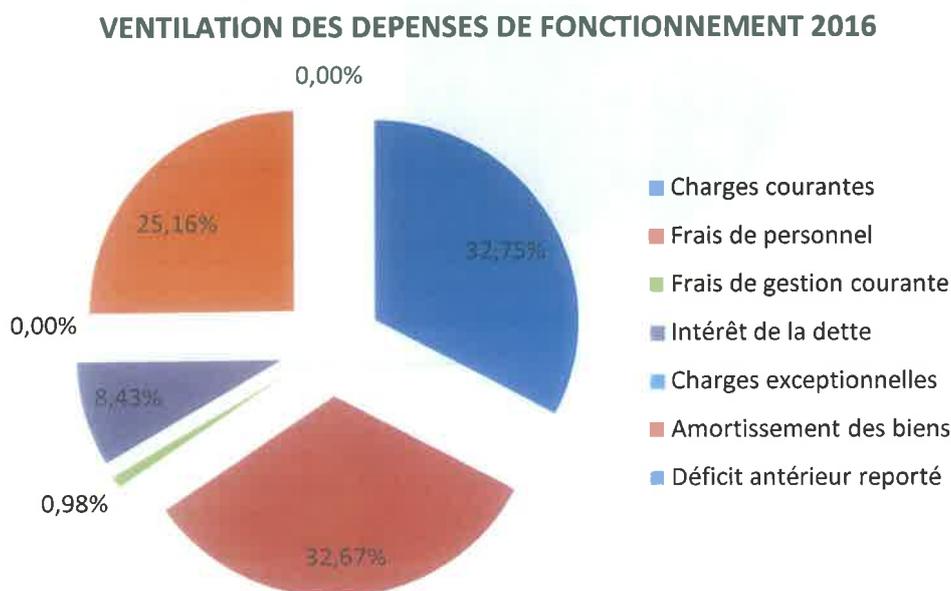
La participation aux frais de branchement est de 1300 € (délibération n°14 du 14 janvier 2014).

III.2. Réalisations budgétaires 2016

III.2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2016 respectivement à 638 977,15 et 724 508,44 euros, établissant de ce fait un excédent de 85 531.29 euros.

Les dépenses :



Les dépenses se répartissent comme suit :

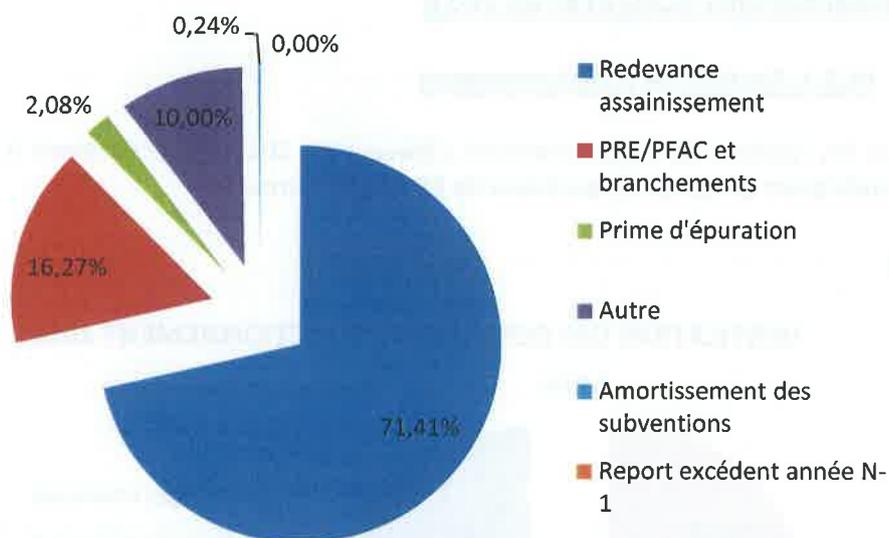
	2014	2015	2016
Charges courantes	179 387,85	203 920,22	209 284,52
Frais de personnel	100 808,27	139 997,83	208 748,64
Frais de gestion courante	4 157,36	6 203,47	6 265,55
Intérêt de la dette	76 128,25	131 354,20	53 880,41
Charges exceptionnelles	49 104,69	0,00	0,00
Dépenses réelles d'exploitation	405 429,06	481 475,72	478 179,12
Amortissement des biens	162 350,00	159 533,99	160 798,03
Dépenses d'ordre	162 350,00	159 533,99	160 798,03
Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement	567 779,06	641 009,71	638 977,15

Les dépenses réelles d'exploitation ainsi que les amortissements des biens sont stables par rapport à 2015 (respectivement -0.7% et +0.8%).

Globalement les dépenses de fonctionnement affichent une baisse de 0.3 % par rapport à 2015.

Les recettes :

VENTILATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016



Les recettes réelles d'exploitation sont liées aux produits de l'activité du service de l'assainissement. Elles proviennent en grande partie de la redevance assainissement facturée aux usagers pour chaque mètre cube d'eau consommé.

	2014	2015	2016
Redevance assainissement	481 986,32	538 375,86	517 385,75
PRE/PFAC et branchements	12 107,80	16 406,26	117 846,27
Prime d'épuration	37 366,00	34 438,00	15 074,00
Autre	10 239,85	17 448,85	72 482,42
Recettes réelles d'exploitation	541 699,97	606 668,97	722 788,44
Amortissement des subventions	1 720,00	1 720,00	1 720,00
Recettes d'ordre	1 720,00	1 720,00	1 720,00
Report excédent année N-1	0,00	0,00	0,00
Total recettes de fonctionnement	543 419,97	608 388,97	724 508,44

La redevance assainissement diminue de 3.9 % entre 2015 et 2016 du fait de l'absence de redevance spéciale pour l'année 2016.

Les recettes relatives à la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) et aux branchements ont été multipliées par 7 (opération résidentielle côte des Lièvres). En effet, la PFCA est à payer une fois le raccordement au réseau collectif effectué et non plus à l'obtention du permis de construire. D'où un décalage constaté pour les recettes.

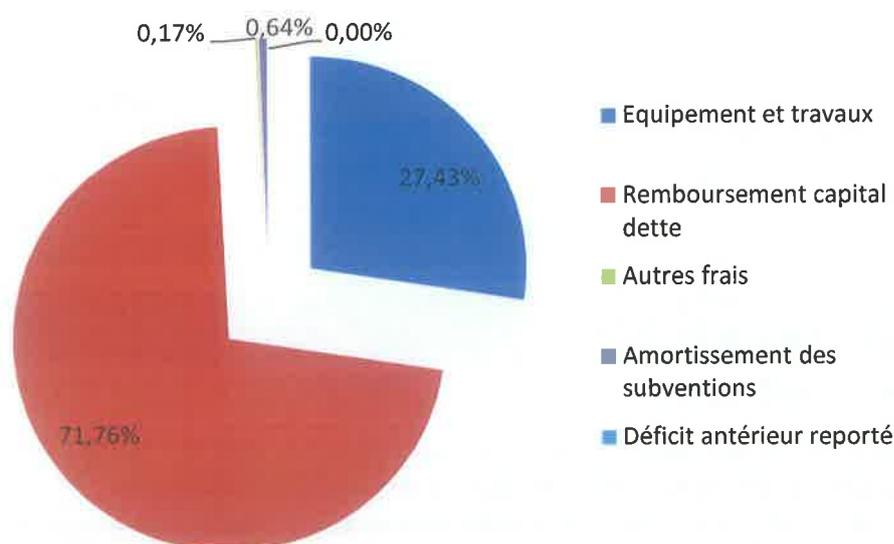
La prime pour épuration versée par l'agence de l'eau a diminué de 56% par rapport à 2015. Les recettes ont globalement augmenté de 19% par rapport à 2015.

III.2.2. Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2016 respectivement à 268 838.64 et 160 798,03 euros, établissant de ce fait un déficit de 108 040.61 euros.

Les dépenses :

VENTILATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

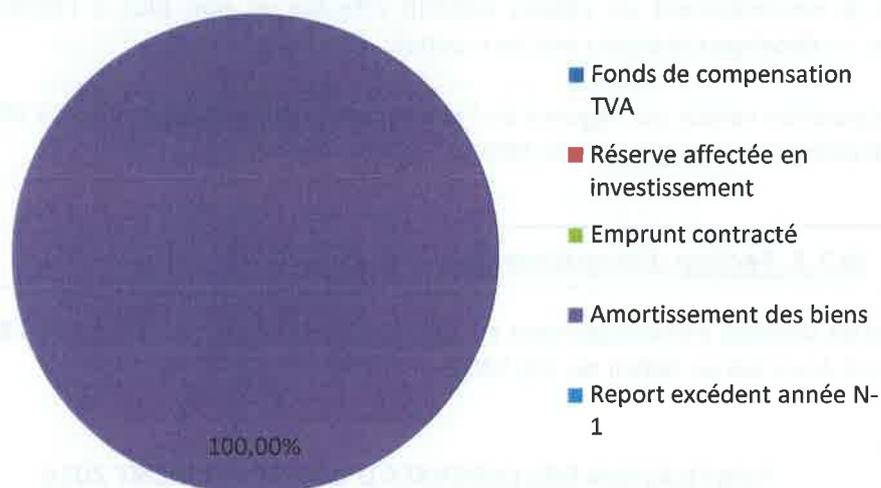


Les dépenses d'investissement, en 2016, proviennent à plus de 71% du remboursement de la dette et à plus de 27% des dépenses pour travaux et équipement.

	2014	2015	2016
Equipement et travaux	44 694,14	44 661,30	73 738,42
Remboursement capital dette	124 725,54	1 064 090,33	192 917,79
Autres frais	5 383,56	0,00	462,43
Dépenses réelles	174 803,24	1 108 751,63	267 118,64
Amortissement des subventions	1 720,00	1 720,00	1 720,00
Dépenses d'ordre	1 720,00	1 720,00	1 720,00
Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'investissement	176 523,24	1 110 471,63	268 838,64

Globalement les dépenses d'investissement ont considérablement diminué par rapport à 2015 du fait de l'opération de refinancement d'une partie de la dette réalisée en 2015.

A noter qu'il n'y a pas de déficit antérieur reporté comme en 2015.

Les recettes :**VENTILATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016**

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

	2014	2015	2016
Fonds de compensation TVA	0,00	0,00	0,00
Réserve affectée en investissement	30 986,56	0,00	0,00
Emprunt contracté	547 500,00	1 008 000,00	0,00
Recettes réelles	578 486,56	1 008 000,00	0,00
Amortissement des biens	162 885,00	160 073,02	160 798,03
Recettes d'ordre	162 885,00	160 073,02	160 798,03
Report excédent année N-1	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'investissement	741 371,56	1 168 073,02	160 798,03

Globalement les recettes ont beaucoup diminué par rapport à 2015 du fait qu'aucun emprunt n'a été réalisé contrairement à 2015 avec le refinancement d'une partie de la dette.

Pour rappel, l'excédent de l'année 2013 du budget annexe assainissement de la commune de Moissac a été intégré au budget du SIEPA en réserve affectée.

III.3. Perspective d'investissement à compter de 2017

Le réseau d'assainissement

2017 : L'acquisition d'un logiciel de supervision afin d'accroître la connaissance du fonctionnement du réseau et des postes de relevage (détection arrivée d'eau claire éventuelle, capacité des pompes suffisante ou non,...)

Diagnostic du réseau en vue de la réalisation d'un programme de renouvellement/réhabilitation conformément à la réglementation en vigueur

Renouvellement pompes et travaux sur réseau

2018-2020 : Extension du réseau et raccordement de la zone commerciale du Luc nord et ouest suivant le développement de cette dernière

Travaux sur réseau et renouvellement de matériels

La station d'épuration

2017-2020 : Renouvellement de matériels
Création d'un bassin d'orage à St Martin si nécessaire

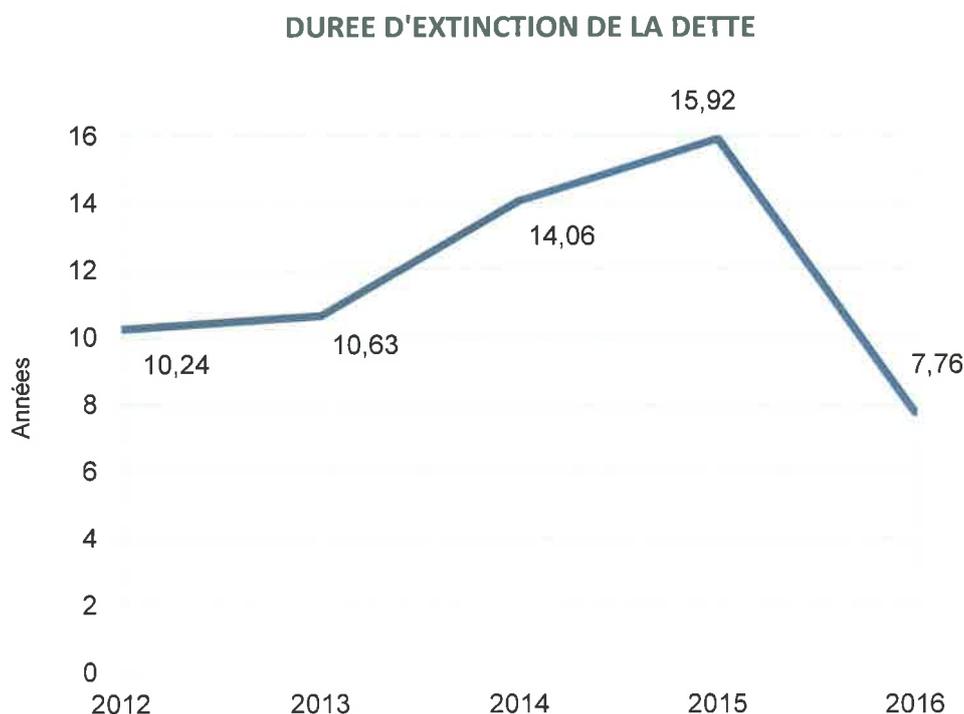
III.4. L'état de la dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 s'élève à 1 897 512.87 euros soit - 9.3% par rapport à 2015 (du fait de l'emprunt effectué pour refinancer une partie de la dette en 2015) (cf. l'état de la dette en annexe).

La durée d'extinction de la dette :

Cet indicateur permet de calculer la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service de l'assainissement si la commune affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

La durée d'extinction de la dette diminue grandement en 2016 du fait de la baisse de l'encours de la dette et de l'augmentation des recettes réelles (+19%).



ANNEXES

Annexe 1 : Etat de la dette

Annexe 2 : Rapport de l'Agence de l'eau

ETAT DE LA DETTE PAR SERVICES

Date : 31/12/2016

SERVICE	Capital global à l'origine	Restant dû global au 31/12/2016	Montants à payer du 31/12/2016 au 31/12/2016			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
ASSAINISSEMENT MOISSAC		1 897 512,87	1 662,88	957,60	0,00	2 620,48
8599208518 - ASSAIN N416 - 8599208518	530 000,00	336 084,87	0,00	0,00	0,00	0,00
07053390 - ASSAIN N417 - 07053390	200 000,00	134 675,81	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSAIN N41 - ASSAIN N418	120 000,00	102 691,71	1 662,88	957,60	0,00	2 620,48
324 413 - PRET MULTIBUDGET	68 021,96	40 727,13	0,00	0,00	0,00	0,00
MON503903E - EMPRUNT 2015 POUR REFII	1 400 000,00	1 283 333,35	0,00	0,00	0,00	0,00
LIZAC ASSAINISSEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00
LIZAC1 - TRANSFERT PRET LIZAC	344 215,29	295 840,03	0,00	0,00	0,00	0,00
SERVICE DE L'EAU MOISSAC		3 158 808,91	0,00	0,00	0,00	0,00
204981 - MON204981EUR/0208706/001	154 265,00	27 472,80	0,00	0,00	0,00	0,00
23337902 - EAU N337 302053456	45 735,00	8 302,57	0,00	0,00	0,00	0,00
MON223882E - EAU N338 MON223882EUR	193 192,02	64 897,73	0,00	0,00	0,00	0,00
7243210 - EAU 2007 - 001	500 000,00	329 456,84	0,00	0,00	0,00	0,00
324 413 - PRET MULTIBUDGET	68 021,96	40 727,13	0,00	0,00	0,00	0,00
4355605 - EMPRUNT USINE DE L EAU	500 000,00	462 951,84	0,00	0,00	0,00	0,00
CO8565 - PRET BEI USINE DE L EAU	1 800 000,00	1 725 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
848384 - PRET USINE 2016	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX			1 662,88	957,60	0,00	2 620,48

AR PREFECTURE

082-218201127-20170921-CH20170921_27-DE
 Regu le 27/09/2017

Code	Libellé	Quantité	Unité	Montant HT	Montant TTC	Observations
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



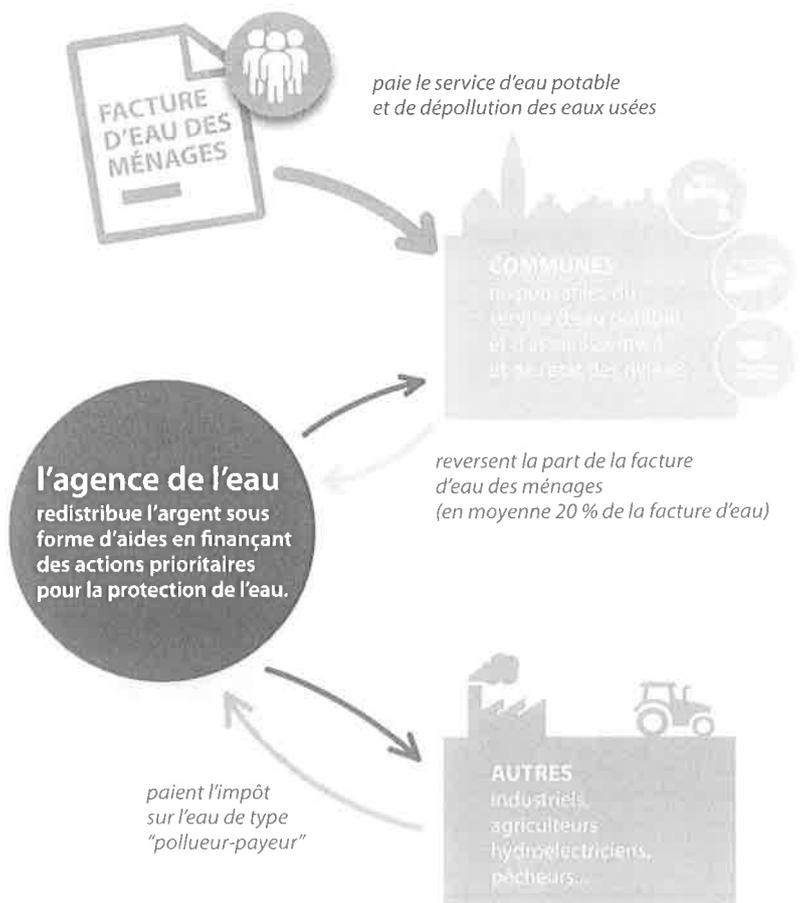
LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

Le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 256 M€ dont 225 M€ en provenance de la facture d'eau.

 3,15 € de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés	 71,75 € de redevance de pollution domestique payée par les abonnés	
 0,05 € de redevance de pollution payée par les éleveurs	100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2016	 12,75 € de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités
 3,90 € de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits	 7,75 € de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques (dont les irrigants)	 0,65 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés (pêcheurs)

Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2016 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales, ...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs, ...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau.

 0,50 € pour la solidarité internationale	 7,80 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information)	 36,70 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 8,40 € pour la solidarité envers les communes rurales, et 8,00 € de primes de résultat à la performance épuratoire
 7,40 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2016	 8,20 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, dont 6,70 € pour la solidarité envers les communes rurales
 5,10 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	 12,00 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides	 22,30 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau

Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2016 ?

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2016 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 7 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 120 000 EH (Equivalent Habitants).
- Plus de 3 300 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 139 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 96 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 2 protocoles de renouvellement de plans d'actions territoriaux (PAT) ont été validés en 2016, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation, mise en place des plans d'action).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2016, plus de 80 % des investissements (ou études)

financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

- Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, les aides accordées par l'Agence en 2016 permettront la réduction de pollutions de plus de 2000 tonnes annuelles de Demande Chimique en Oxygène (DCO).
- L'année 2016 fut également marquée par la signature de l'accord-cadre conclu avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) pour une mise en conformité de 700 entreprises de peinture.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2016, 39 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 90 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 50 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 28 projets de solidarité ont été soutenus dans 16 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561363738
Fax 0561363728

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



L'agence de l'eau Adour-Garonne

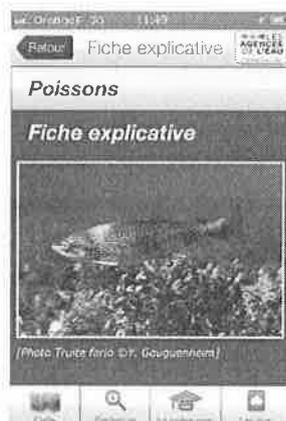
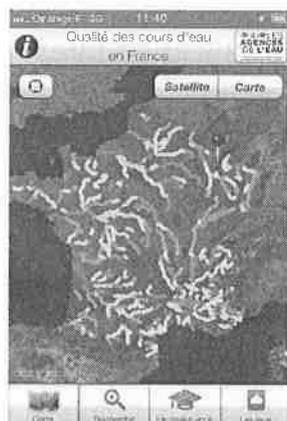
La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ

→ QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.